

VILLE DE LIEVIN
CONSEIL MUNICIPAL
17 MARS 2016

Compte rendu

SOMMAIRE

Installation d'une nouvelle conseillère municipale.....	5
Appel des conseillers	5
Désignation du secrétaire de séance	5
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale	5
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016	7
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	8
III. FINANCES	9
- Approbation du compte de gestion 2015 : budget principal Ville.....	9
- Compte administratif 2015 : budget principal Ville.....	9
- Approbation du compte de gestion 2015 : budget annexe Halle couverte.....	9
- Compte administratif 2015 : budget annexe Halle couverte.....	9
- Approbation du compte de gestion 2015 : budget annexe Locations de salles	9
- Compte administratif 2015 : budget annexe Locations de salles	9
- Approbation du compte de gestion 2015 : budget annexe Nauticaa	11
- Compte administratif 2015 : budget annexe Nauticaa	11
- Approbation du compte de gestion 2015 : budget annexe Production d'énergie.....	11
- Compte administratif 2015 : budget annexe Production d'énergie	11
- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes....	12
- Budget primitif 2016 : budget principal Ville	16
- Budget primitif 2016 : budget annexe Halle couverte.....	25
- Budget primitif 2016 : budget annexe Locations de salles	25
- Budget primitif 2016 : budget annexe Nauticaa	26
- Budget primitif 2016 : budget annexe Production d'énergie	26
- Budget primitif 2016 : budget annexe Lotissement « Fossé à sec »	27
- Affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé »	28
- Création d'Autorisations de Programme 2016.....	28
- Modification de l'Autorisation de Programme AP14.01 – Rénovation de l'Hôtel de Ville ...	29
- Modification de l'Autorisation de Programme AP15.01 – Programme réfection des chaussées et trottoirs communaux.....	29
- Modification de l'Autorisation de Programme AP15.02 – Programme de peinture dans les écoles	29
- Modification de l'Autorisation de Programme AP15.03 – Programme d'entretien des équipements sportifs.....	29
- Vote des taux	30
- Demande de remise gracieuse du comptable public assignataire de la commune – Années 2010-2011-2012	31
IV. MARCHÉS PUBLICS	32
- Lancement du marché achat de livres, manuels scolaires, documents sonores,	

	partitions et périodiques.....	32
-	Marché de maîtrise d'œuvre – Extension/rénovation de l'école maternelle Condorcet Germinal – Avenant n° 1 – Validation du coût prévisionnel de réalisation des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre – Validation des missions complémentaires – Validation des prestations complémentaires (Annule et remplace les délibérations du 17 décembre 2015 ayant le même objet).....	33
-	Lancement d'un appel d'offres ouvert – Marché impression/façonnage de supports de communication 2016-2017.....	34
V.	ADHÉSION	34
-	Adhésion à l'Association française de l'Eclairage.....	34
VI.	AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	37
-	Liévin : rue du 1 ^{er} mai – Cession à Monsieur QUAGLIOZZI et Madame VEAUX.....	37
-	Liévin : secteur de l'Europe, rue Nelson Mandela – Cession de terrains à Coopartois	37
-	Liévin : rue François Jacob – Acquisition d'une parcelle de terrain à Territoires 62.....	37
-	Liévin : ancienne cité Jean Jaurès – Acquisition d'un ensemble foncier à Maisons & Cités Soginorpa	38
-	Liévin : rue du Docteur Biat – Echange de terrains entre la Vie Active et la Commune ...	38
-	Liévin : bilan des acquisitions et cessions immobilières – Année 2015.....	39
-	Liévin : immeubles à usage d'habitation appartenant à la Commune - Locations.....	39
-	Liévin : Fossé à Sec – Procédure d'achèvement de la concession publique d'aménagement – Bilan de clôture (Modificatif).....	39
-	Liévin : Fossé à Sec – Résidence du Grand Siècle – Nouvelle appellation.....	40
-	Liévin : Résidence du Grand Siècle – Commercialisation des lots – Engagement de la procédure.....	40
-	Liévin : cité Pasteur - Dénomination	41
-	Recodification du livre 1 ^{er} du code de l'urbanisme.....	42
VII.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	42
-	Conseils citoyens.....	42
VIII.	CULTURE	45
-	Modification de la tarification des droits d'entrée de la salle de cinéma du centre Arc en Ciel.....	45
IX.	JEUNESSE-LOISIRS	46
-	Proposition tarifaire des accueils de loisirs sans repas juillet et août 2016	46
-	Proposition tarifaire des accueils de loisirs avec repas juillet et août 2016.....	46
-	Proposition tarifaire de l'accueil de loisirs avec repas et sans repas et garderie du Val de Souchez les mercredis du 1 ^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.....	47
-	Proposition tarifaire pour la garderie Val de Souchez et Paul Bert juillet et août 2016.....	47
-	Proposition tarifaire des accueils de loisirs du 1 ^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017	47
X.	CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX	47
-	Tarifification des salles des centres culturels et sociaux 2016.....	47
XI.	SCOLAIRE	48
-	Fermetures et ouvertures de classes – Rentrée 2016	48
-	Participation aux frais de classes découvertes des Liévinos scolarisés dans un établissement public extérieur	48
-	Classes découvertes – Année 2016 – Participation des familles.....	49
-	Restauration scolaire - Convention.....	49
XII.	PERSONNEL	50

-	Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal	50
-	Remboursement des frais de l'Association des communes minières du Nord - Pas de Calais.....	51
-	Remboursement des frais de l'Association des communes minières de France.....	51
-	Frais de déplacement	52
-	Adhésion au service de remplacement proposé par le Centre de gestion du Pas-de-Calais	52
-	Définition de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.....	52
-	Mise en place et organisation d'une équipe d'astreinte d'exploitation au sein des services techniques (délibération qui annule et remplace celle du 21 janvier 2016).....	53
XIII.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	54
-	Allocation de Noces.....	54
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013	55
-	Désignation d'un membre du Conseil pour siéger au sein des commissions municipales et structures extérieures en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire	56
-	SEM Territoires 62 – Refonte des statuts et mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration	59
XIV.	SUBVENTIONS	59
-	Demandes de subventions	59
XV.	QUESTIONS DIVERSES	60
-	Motion : suppressions de poste d'enseignement dans les écoles Chopin et Berteloot élémentaire pour la rentrée scolaire 2016	60
-	Motion contre le démantèlement des acquis sociaux	61

(La séance est ouverte à 18 heures 10).

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues nous allons démarrer cette séance du Conseil municipal du 17 mars 2016.

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

M. LE MAIRE.- J'ouvre solennellement ce Conseil municipal en procédant d'abord à l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Il s'agit de Monsieur Roger LAMIAUX.

Bienvenue Monsieur Roger LAMIAUX. Vous intégrez donc ce Conseil municipal, puisque vous faites suite à la démission de Madame Claire ULIVI. Vous étiez donc 11^e de liste sur la liste du Front National. Vous voilà installé dans vos fonctions de conseiller municipal.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Nous allons procéder à l'appel des conseillers.

Monsieur Serge KUZNIAK, Directeur général des services, si vous le voulez bien, veuillez procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Nous allons demander à la benjamine de ce Conseil municipal, dont nous saluons le retour avec plaisir, de s'acquitter de cette tâche de secrétariat de séance.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vais démarrer ce Conseil municipal par deux nouvelles très attristantes en présentant au nom de l'ensemble du Conseil municipal nos sincères condoléances et tout notre soutien à Martine VANCAILLE qui a perdu sa maman, Eugénie VANCAILLE, le 14 février dernier. Nos sincères condoléances, ma chère collègue.

Je présente également nos sincères condoléances à l'un de nos anciens collègues, adjoint au maire, bien connu de tous les Liévinois, qui est aujourd'hui dans la peine puisqu'il a malheureusement enterré son épouse aujourd'hui. Je parle de Gérard LEROY qui a perdu son épouse, Roselyne LEROY, qui est décédée tragiquement et beaucoup trop rapidement. Gérard est aujourd'hui dans la plus grande peine. Nous lui présentons, au nom de toute la collectivité liévine, nos sincères condoléances.

Je poursuis avec des annonces un peu plus réjouissantes.

Je voudrais annoncer les naissances de :

- Loukas, qui est le fils de Tiffany DECOTTIGNIES qui travaille au service scolaire,
- Siham, le fils d'El Hassan EL KARAMI qui travaille au service jeunesse.

Nous avons également eu deux mariages :

- celui de Jean-Claude LEMETTRE qui travaille au service des espaces verts,
- celui de Romuald BLOMME, qui travaille à la cuisine centrale, et Séverine POIRET qui travaille au forfait soins.

Nous avons enregistré la reprise de :

- Isabelle HERMANT qui a repris un temps partiel thérapeutique,
- Moïse SEGARD qui a repris le 1^{er} février 2016,
- Jean-Marc DUMERY,
- Lionel BOSSU,
- et Hassan AMRANI.

Je vous informe du recrutement de quatre nouvelles personnes :

- Angélique BOURDON qui est devenue animatrice coordonnatrice au Conseil municipal Jeunes, elle a pris ses fonctions le 1^{er} février 2016,
- Adrien JUSTINE, chargé de fonction marketing territorial, qui travaille depuis le 8 février 2016,
- Sylvain HOUSEAUX, agent d'entretien et restauration scolaire à la cuisine centrale depuis le 15 février,
- Tony DUPONT, qui est le responsable département bâtiments communaux depuis le 22 février 2016 au centre technique municipal.

Nous avons eu deux mouvements de personnel :

- Olivier SKALEK a rejoint le service du CCAS Les Hauts de Liévin, il était auparavant au service des sports,
- Gérard FOUCART, qui était au CCS les Hauts de Liévin, a rejoint le service des sports.

Voilà pour les actualités concernant le personnel communal.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, j'ai une question concernant le personnel communal.

Je voulais savoir si le rappel de ces quatre personnes qui viennent de rejoindre nos services était bien au complet. En effet, un de nos électeurs qui travaille dans les services de la municipalité nous a informés de l'une de vos recrues, et pas des moindres, celle d'un ancien membre actif de la Fédération socialiste du Pas-de-Calais où il animait à l'époque le groupe de travail communication. Permettez-moi de l'annoncer parce que je n'ai pas entendu ce nom et vous allez peut-être pouvoir me le confirmer à l'issue de mon propos, il s'agit de « Boczko » pour les intimes, également surnommé « le cardinal », Daniel BOCZKOWSKI, installé récemment dans les bureaux de la municipalité, plus précisément au troisième étage, me semble-t-il.

Dans son livre, à l'époque, Monsieur Gérard DALONGEVILLE, votre ancien camarade, écrivait – livre dont Monsieur LAMAND va peut-être pouvoir nous rappeler le titre, puisqu'il en faisait la promotion à l'époque –, « *Daniel BOCZKOWSKI interviendrait sur l'investiture des candidats PS, lesquels se verraient contraints, une fois élus, de renvoyer l'ascenseur par le biais de contrats avec l'entreprise Dalkia. L'argent récupéré aidait le financement de votre fédération, tous les maires investis et soutenus par le PS choisissaient Dalkia pour leur marché de chauffage et le renouvellement grâce à Daniel BOCZKOWSKI* » concluait votre camarade Gérard DALONGEVILLE.

Comme Monsieur LAMAND aime l'écrire, la majorité s'inspire de vos idées. Peut-être est-ce vous qui l'avez recommandé, Monsieur LAMAND.

Enfin, j'ai une question un peu plus sérieuse : quelles sont les contreparties de ce recrutement, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Eh bien, vous êtes très bien informé, Monsieur KAZNOWSKI. Vos propos plutôt désagréables vis-à-vis de cette personne sont enregistrés. Ils lui seront transmis et je laisserai le soin à cette personne de leur donner les suites qu'il convient.

Monsieur BOCZKOWSKI est une personne retraitée. Effectivement, il a signé une convention avec moi, avec la Ville de Liévin, un bureau lui est mis à disposition au troisième étage et ce monsieur travaille bénévolement. Si vous voulez, je vous remettrai la convention qui a été signée avec Monsieur BOCZKOWSKI. Il apporte ses services bénévolement et j'en suis particulièrement heureux car ce monsieur a beaucoup de bons conseils à me donner, en particulier en matière de communication, également dans le domaine de l'événementiel et tout simplement dans le domaine de l'évolution de ce territoire du bassin minier qu'il connaît parfaitement. Il va donc apporter son expérience, son expertise à titre bénévole.

Je sais que cela vous embête, parce que cela vous ennuie toujours de voir des gens de qualité rejoindre nos rangs. Or, cette personne est de très grande qualité, Monsieur KAZNOWSKI, vous apprendrez sans

doute à le connaître et ce, je pense, à vos dépens car il va effectivement nous apporter beaucoup et, je le répète, à titre bénévole. Il ne peut d'ailleurs pas en être autrement puisqu'il est retraité.

Voilà, Monsieur KAZNOWSKI, tout ce que je peux vous dire.

Pour le reste, ce que vous venez de prononcer vis-à-vis de cette personne, que vous ne connaissez même pas, est relativement bas.

Félicitations à vous pour la considération que vous avez vis-à-vis des gens, Monsieur KAZNOWSKI, mais cela ne m'étonne guère de votre part, vous en êtes un spécialiste et vous l'avez déjà démontré à plusieurs reprises.

Nous allons démarrer cette séance du conseil municipal avec des choses beaucoup plus sérieuses.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, je voudrais pouvoir faire une autre demande.

M. LE MAIRE.- Si c'est une autre question, allez-y.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Le 17 avril 2014, suite à notre demande d'obtenir un local de travail, comme il est peut-être prévu par la loi, vous nous avez répondu que, ni au centre administratif des Grands Bureaux, ni à l'Hôtel de Ville, il n'y avait de place pour nous attribuer ce local.

En revanche, j'aurais préféré que ce local au troisième étage nous soit attribué. Du fait que Monsieur BOCZKOWSKI a pu en bénéficier, j'aurais préféré qu'il soit utile pour notre groupe de travail, Monsieur le Maire.

Je réitère donc ma demande. Faut-il que je vous fasse un courrier pour obtenir ce local ?

M. LE MAIRE.- Vous pouvez toujours me faire un courrier, Monsieur KAZNOWSKI, et je regarderai votre demande en fonction des locaux qui se libéreront.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- J'en viens à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations sur ce compte rendu ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, pourriez-vous me confirmer, comme cela est indiqué dans ce compte rendu, que vous avez refusé de faire voter l'amendement numéro 2, qui portait sur la mise à disposition de cet appareil DATI pour le personnel d'astreinte – sur laquelle on va sans doute revenir dans ce Conseil municipal –, sous prétexte que notre proposition était déjà inscrite dans le projet de délibération au mois de janvier, et qu'à aucun moment vous n'avez laissé un membre du groupe Front National rassemblement Bleu Marine le présenter ?

Monsieur le Maire, premièrement, vous avez menti. À aucun moment, la mise en place d'un appareil DATI n'a été inscrite dans ce projet de délibération. Pire, aujourd'hui, vous allez nous proposer d'annuler cette délibération et en proposer une nouvelle avec l'inscription de la mise en place de cet appareil.

Madame GACI, lorsque Monsieur le Maire avait proposé de faire voter ces amendements, vous avez immédiatement refusé.

Je tiens à ajouter, en lisant ce compte rendu, que vous avez dit qu'il était plus facile pour les élus du Front National de s'abstenir ou de voter contre la baisse des tickets de cantine. La baisse du ticket de cantine était d'un euro. Il me semble que notre groupe avait voté pour cette baisse.

Quand notre groupe veut présenter des amendements, ne nous voyez pas comme des procéduriers. Nous ne faisons que notre devoir d'élu...

M. DARRAS.- Je demande la parole, Monsieur le Maire. Je voudrais faire un point d'ordre.

M. LE MAIRE.- Allez-y, Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Quand on fait approuver le procès-verbal, il s'agit de dire s'il est exact ou pas, il ne s'agit pas de revenir sur les débats du précédent Conseil municipal. Ce précédent Conseil municipal est terminé, nous ne rouvrons pas les débats. Si vous avez des contre-propositions sur la rédaction, vous les faites sans commentaire. C'est ainsi que cela se passe dans toutes les collectivités territoriales de France.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, Monsieur DARRAS, de rappeler ce point de règlement.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Il s'agit peut-être d'une erreur de transcription que, en l'occurrence, il est possible de corriger.

M. DARRAS.- S'il y a une erreur de transcription, vous faites une contre-proposition, c'est tout. Vous ne débattiez pas.

M. LE MAIRE.- D'autant plus qu'il y aura effectivement une délibération sur cette question tout à l'heure. Monsieur KAZNOWSKI, vous aurez donc l'occasion d'évoquer à nouveau ce point.

J'en reviens à l'approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal.

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il abstentions ? (*Aucune*).

Il est donc approuvé à l'unanimité.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'explication ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans le compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire, on peut lire en ligne 46 : « autorisation de signature - abonnement pour la diffusion d'annonces sur les ondes de Radio Plus ». Pouvez-vous nous en dire plus, pour quel événement et à quel moment ?

M. LE MAIRE.- C'est une convention que nous avons avec cette radio pour passer les événements municipaux festifs, les événementiels, etc. Je ne connais plus le montant, mais on pourrait vous le transmettre. Si j'ai bon souvenir, c'est un montant très faible.

M. KUZNIAK.- C'est 200 €.

M. LE MAIRE.- 200 € à l'année.

Avez-vous d'autres questions sur ce compte rendu ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une petite demande d'information sur la décision 25. Je vois « fourniture et confection des repas des écoles maternelle et primaire Berthelot ». Il me semblait que l'ensemble des écoles maternelles et primaires avaient des repas qui étaient faits collectivement. Pourquoi une décision sur cette école pour la fourniture des repas ?

M. LE MAIRE.- En fait, pour leur éviter des transports en bus, les enfants de cette école prennent leurs repas chez Monsieur WITCZAK, dans l'ITEM qui a une cuisine et qui peut réaliser des repas. Il y a également des enfants de chez nous qui vont au stade couvert. Là, ils sont juste à proximité.

M. LUDWIKOWSKI.- Parfait.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes ? (*Aucune autre*).

Y a-t-il des oppositions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Compte rendu adopté à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous en venons aux finances. Monsieur DERNONCOURT, je vous laisse la parole.

III. FINANCES

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, pour la bonne organisation, compte tenu qu'il y a les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal, mais aussi des budgets annexes et compte tenu que vous êtes obligé de sortir lors du vote du compte administratif, je propose de passer ces comptes dans la foulée avant d'en venir au budget primitif.

M. LE MAIRE.- Vous en êtes d'accord ? (*Aucune objection*).

- **Approbation du compte de gestion 2015 : budget principal Ville**
- **Compte administratif 2015 : budget principal Ville**
- **Approbation du compte de gestion 2015 : budget annexe Halle couverte**
- **Compte administratif 2015 : budget annexe Halle couverte**
- **Approbation du compte de gestion 2015 : budget annexe Locations de salles**
- **Compte administratif 2015 : budget annexe Locations de salles**

M. DERNONCOURT.- Approbation du compte de gestion du budget principal : il vous est proposé d'approuver le compte de gestion du receveur municipal dont nous verrons lors de la délibération suivante qu'il est conforme au compte administratif du budget principal 2015 de la Ville. En effet, il apparaît que, dans son compte de gestion, le receveur municipal a bien repris l'ensemble des opérations financières effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 par la collectivité, titres de recettes, mandats de paiement, opérations d'ordre. Il apparaît également que le compte de gestion du receveur municipal est conforme au compte administratif de la Ville et n'appelle donc ni observation, ni réserve. Il vous est proposé de l'adopter.

Sur le compte administratif budget principal Ville, la section d'investissement fait apparaître un déficit de 9 057 023,61 € qui, corrigé des restes à réaliser (3 997 794,96 € en dépenses et 452 665,04 € en recettes) s'élève à 9 002 153,53 €. La section de fonctionnement présente un excédent de 13 894 456,50 € qui vient couvrir le déficit d'investissement, ramenant donc l'excédent à 4 892 302,97 € qui sera reporté sur l'exercice 2016 en section de fonctionnement. Nous en reparlerons dans la présentation des propositions budgétaires 2016.

En ce qui concerne le compte de gestion pour le budget annexe Halle couverte, c'est la même démarche qui prévaut. Pour le compte de gestion du receveur municipal concernant le budget Halle couverte, il est proposé de l'approuver dans la mesure où ce compte reprend l'ensemble des opérations financières effectuées en 2015 et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve.

Quant au compte administratif du budget Halle couverte, il présente un résultat de clôture de recettes de fonctionnement à hauteur de 422,08 €. Pour l'investissement, les recettes au résultat de clôture sont de 18 585,53 €, soit un total de 19 007,97 € et des restes à réaliser en dépenses pour 6 451,20 €, soit un excédent total de financement de 12 134,33 €.

En ce qui concerne le budget Locations de salles, il nous est proposé d'approuver le compte de gestion du receveur qui correspond au compte administratif de la commune. Il a procédé à toutes les opérations qu'il lui était prescrit de passer. Il n'appelle donc ni observation, ni réserve.

Quant au compte administratif de ce budget Locations de salles, il présente un résultat de clôture de 70 001,33 €, soit 1 289,35 € en fonctionnement et 68 711,98 € en investissement. Quant aux restes à réaliser, ils sont de 748 € en dépenses et de 142 005,56 € en recettes. L'excédent total de financement

est donc de 209 969,54 € qu'il est proposé d'affecter pour 1 289,35 € en excédent de fonctionnement au compte 002 et 68 711,98 € en excédent d'investissement au compte 001.

Voilà, Monsieur le Maire, les comptes de gestion et les comptes administratifs sur lesquels j'avais à rapporter.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT, pour le résultat de cet exercice budgétaire 2015.

Y a-t-il, au sein de ce Conseil municipal, des demandes d'explication ? Il n'y en a pas.

Je n'ai plus qu'à sortir.

Soyez conciliants avec moi, j'espère que vous appuierez ce compte administratif.

Monsieur LARDEZ, je vous laisse mon siège.

(Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil).

M. LARDEZ.- Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'approbation du compte administratif 2015.

Qui est contre ? *(Quatre membres du groupe Liévin Bleu Marine).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

Qui est pour ? Les autres.

(Monsieur LAMIAUX ne participe pas au vote).

(Ces six délibérations sont adoptées par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre, à l'exception de Monsieur Roger Lamiaux qui n'a pas participé au vote).

On peut demander à Monsieur le Maire de revenir.

(Monsieur le Maire revient en salle du Conseil).

Monsieur le Maire, je vous informe que le compte administratif 2015 a été voté à la majorité, contre quatre et aucune abstention.

Monsieur le Maire, nous avons le plaisir de vous féliciter pour votre excellente gestion.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur LARDEZ, et je remercie les 33 conseillers municipaux qui ont effectivement appuyé les résultats de ce compte administratif. Je regrette que les quatre autres n'aient pas vu clair et n'aient pas apprécié le travail réalisé, pas simplement par le Conseil municipal de Liévin et les élus que nous sommes, mais par les élus et par tous les services municipaux.

En effet, vous voyez que les résultats sont tout à fait remarquables et ont progressé d'une manière très importante, puisque nous passons de 3,5 M€ à 5,7 M€. C'est une progression très importante, cela convient d'être souligné, dans un environnement qui, pour autant, est particulièrement difficile – vous pouvez écouter toutes les autres collectivités de ce pays, chacun vous le dira. Je pense donc que cette progression devrait être largement soulignée et mise en valeur et je salue tous les efforts qui sont faits par les services et par cette équipe municipale.

Je vais quand même vous donner quelques chiffres, sachant que ces chiffres sont visibles sur le site du ministère de l'Intérieur et de la délégation des finances publiques.

Epargne brute : 6,72 M€ au compte administratif 2012, 10,3 M€ au compte administratif 2015.

Epargne nette : -1,72 M€ au compte administratif 2012, +2,3 M€ au compte administratif 2015.

Taux d'endettement : 121 % au compte administratif 2012, 77 % au compte administratif 2015.

Capacité de désendettement : 7,5 ans au compte administratif 2012, 3,5 ans au compte administratif 2015.

Je pense que, lorsqu'on présente de tels résultats, cela montre tout le sérieux de la gestion budgétaire qui est la nôtre et les efforts qui ont été réalisés.

Je parlais de l'environnement difficile des autres collectivités durant cette même période 2012-2015, si je prends les communes de la même strate démographique que celle de Liévin, quand notre épargne brute progresse de 53 %, elle baisse de 12,1 % sur toutes les autres communes de la même strate ; quand l'encours de la dette augmente de 0,5 % sur les autres communes, il est en baisse chez nous de 27,1 % ; quand le taux d'endettement, qui était une fragilité pour nous, est de 78 % sur les communes de la même strate, il est aujourd'hui pour nous de 77 % ; quand la capacité de désendettement sur les communes de la même strate est de 11 années, elle est de 3,5 années pour nous.

Ces chiffres illustrent le sérieux et les résultats de la gestion budgétaire qui est la nôtre. Je salue le travail réalisé ici, par Daniel DERNONCOURT en particulier qui dirige cette commission finances avec énormément de sérieux et de professionnalisme, et tous les services municipaux, du Directeur général des services jusqu'à l'agent administratif, qui se sont tous investis dans cette mission avec réussite.

Celles et ceux qui n'ont pas voté ce compte administratif 2015 n'ont donc pas non plus apporté leur soutien à ce personnel communal remarquable qui a compris quel était l'enjeu pour notre collectivité de notre redressement budgétaire. Ce redressement budgétaire que je pensais annoncer plutôt vers 2017 est déjà aujourd'hui opéré, avec plus d'une année d'avance.

Je voulais donc féliciter à nouveau chaleureusement et vivement cette équipe municipale, celle qui nous soutient et l'ensemble du personnel communal. Merci pour la confiance que vous m'avez témoignée au travers de ce vote du compte administratif.

Nous passons aux budgets annexes, Monsieur VAN BEVEREN.

- **Approbation du compte de gestion 2015 : budget annexe Nauticaa**
- **Compte administratif 2015 : budget annexe Nauticaa**

M. VAN BEVEREN.- L'exercice 2015 fait apparaître un résultat sur le budget annexe Nauticaa de 3 478,51 € en section de fonctionnement, 550 784,65 € en section d'investissement.

Il est proposé d'approuver ces résultats 2015 qui sont conformes à ceux du compte de gestion du receveur.

Ces résultats sont reportés sur le budget 2016 de Nauticaa.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas participer au vote.

M. LE MAIRE.- Sur ce compte administratif et ce compte de gestion, y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Qui est contre ? (*Liévin Bleu Marine*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

J'en déduis que les autres votes sont favorables.

(Ces deux délibérations sont adoptées par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre ; Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote).

Je vous remercie.

Nous allons passer au budget annexe de production d'énergie, Monsieur Mouloud AMOUZ.

- **Approbation du compte de gestion 2015 : budget annexe Production d'énergie**
- **Compte administratif 2015 : budget annexe Production d'énergie**

M. AMOUZ.- Le compte de gestion de production d'énergie 2015 n'appelle aucune observation, ni réserve.

Le compte administratif, quant à lui, présente un excédent de fonctionnement 40 171,81 € qui sera reporté au budget primitif 2016 du budget annexe production d'énergie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Mouloud AMOUZ.

Y a-t-il des observations sur ces deux délibérations ? (*Aucune*).

Qui est contre ? (*Liévin Bleu Marine*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(Ces deux délibérations sont adoptées par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre).

Je vous remercie.

Nous passons à quelque chose qui est nouveau, puisque la loi nous impose désormais, lorsqu'on présente le budget primitif, de faire également un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – je n'ai jamais compris quel était le rapport entre le budget et ce rapport, mais c'est ainsi. Lorsqu'on parle d'égalité entre les femmes et les hommes, on parle forcément de Martine GERMA.

- **Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Mme GERMA.- En fait, il y a obligation de présenter ce rapport pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants.

Le rapport est publié en annexe, mais je me suis fait un plaisir de relever quelques chiffres que je vais soumettre à votre réflexion et je sais que mon voisin aura quelques réflexions à vous soumettre également.

Je salue le travail d'Anne qui a vraiment fait un travail de repérage, elle a répertorié les chiffres de façon remarquable.

56,5 % de nos agents sont des femmes, ce qui est important. Si l'on examine les catégories A, B et C, très peu de personnels sont en catégorie A où il y a 4 % d'hommes et 3 % de femmes. En catégorie B, il y a 14 % d'hommes et 8 % de femmes. En catégorie C, l'écart se creuse inversement, 82 % sont des hommes et 89 % sont des femmes ; je pense que cela peut s'expliquer par le manque de formation des femmes, par manque de temps ou du fait de divers engagements.

Dans notre collectivité, les femmes et les hommes partent en formation dans les mêmes proportions, ce qui est vraiment formidable puisque l'incitation à la formation professionnelle et personnelle existe à la fois pour les femmes et les hommes et ils répondent de la même manière.

21 % des femmes ont ouvert un compte épargne-temps, contre 24,5 % d'hommes. Je pense que cela tient à la manière dont on s'organise dans sa vie familiale, personnelle et professionnelle, je pense que le fait d'avoir des enfants doit jouer énormément.

Ensuite – et c'est mon petit côté syndicaliste ancien, dans ma précédente vie –, si l'on observe la représentativité des femmes et des hommes dans le comité technique et dans le comité hygiène, sécurité et conditions de travail, si, du côté des élus, la parité est respectée et même en notre faveur en tout cas pour le comité technique paritaire qui, pour ceux qui ne le savent pas, est composé d'élus et de représentants du personnel, le personnel, qui est pourtant un personnel très féminin chez nous, est représenté par trois hommes et une femme au comité technique et par quatre hommes au CHSCT. C'est quand même un point à réfléchir et à soumettre à la réflexion des syndicats qui représentent nos personnels.

Au niveau de la municipalité, on peut noter la volonté de rendre effective l'égalité femmes/hommes dans les rémunérations et le parcours professionnel, car les avancements d'échelon, de grade et la promotion interne sont gérés de manière uniforme.

En matière de recrutements, la collectivité est attentive à la formulation et à la rédaction des offres d'emploi et l'élue présidente de la commission de recrutement reçoit les candidats et candidates dont le profil correspond aux compétences demandées. Cela avait d'ailleurs été souligné dans le dernier

« Liévinois » ou celui qui avait la couverture tournée vers les femmes, où on avait mis en avant que certains métiers traditionnellement occupés par des hommes étaient ouverts aux femmes, on a notamment deux ouvrières polyvalentes en espaces verts.

On peut aussi noter que, au niveau de l'encadrement, la Ville compte six directeurs (trois hommes et trois femmes) et 27 chefs de service, dont 15 femmes et 12 hommes.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas trop mauvais.

Mme GERMA.- Effectivement, vous avez reconnu les compétences des femmes.

Les congés existants et statutaires sont demandés et accordés de la même manière, c'est-à-dire en se fondant sur la situation de l'agent lorsqu'on y a droit ou pas – c'est très bien.

Les réunions – sauf le Conseil municipal, mais on ne peut pas faire autrement – se déroulent prioritairement entre 8 heures et 17 heures pour ne pas pénaliser la vie familiale autant pour la femme que pour l'homme.

Il faut souligner que la Ville a développé depuis très longtemps une offre de gardes très vaste, que ce soit en favorisant le développement de la crèche, la crèche d'entreprise, la halte-garderie, le relais assistantes maternelles, plusieurs maisons d'assistantes maternelles, une cantine de qualité à bas prix, des garderies périscolaires dans chaque groupe scolaire, des accueils de loisirs. Il faut le souligner parce que c'est vraiment pour ne pénaliser aucune famille et en tout cas aucune femme qui souhaiterait à la fois travailler et avoir une vie de famille équilibrée.

Il faut aussi souligner un accompagnement sur les actions menées en faveur de la lutte contre les discriminations.

Vous avez accompagné toutes les actions portées par des partenaires, par des associations. J'en profite pour rappeler l'exposition portée par l'association « femmes en avant », une exposition qui est visible jusqu'au 22 mars au Louvre-Lens, qui met en avant le parcours personnel, professionnel, privé, associatif, militant de 62 femmes du Pas-de-Calais et je dois dire qu'il y a six ou sept femmes liévinoises que nous avons voulu mettre à l'honneur.

De plus – et, Monsieur le Maire, c'est tout à votre honneur –, la collectivité apporte sa protection à tout agent qui serait victime de harcèlement tant moral que sexuel et vous l'avez déjà montré dans un passé qui est encore tout récent.

Je dois donc avouer que, en tant que femme, je suis satisfaite de façon globale.

M. LE MAIRE.- Connaissant l'exigence de Martine GERMA, je dois avouer que, avant de lui donner la parole, j'avais vérifié que nous avions un bon rapport. Elle aurait été sans concession.

(Rires).

Mme GERMA.- Absolument.

M. LE MAIRE.- Je remercie Martine pour cette présentation complète et très intéressante. Je pense effectivement que, dans ce domaine, la collectivité liévinoise va dans le très bon sens. Je suis particulièrement heureux lorsque l'on voit la répartition des postes à responsabilité, puisqu'on voit que les femmes y ont trouvé toute leur place.

Mme GERMA.- Je dirai quand même que, sur le mouvement syndical, c'est à réfléchir.

M. LE MAIRE.- Les syndicats, je ne vais pas m'en occuper. Je leur laisse le soin de régler cette question. J'ai réglé la question des services de la Ville de Liévin, les syndicats feront leur travail. Il est vrai qu'il convient d'observer que, dans les représentations syndicales, les femmes sont encore insuffisamment présentes, on pourrait presque dire qu'elles ne sont presque pas présentes. Heureusement, il y en a quand même une, il faut la garder et qu'elle fasse quelques émules.

Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport annuel ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai lu aussi avec beaucoup d'intérêt ce premier rapport qui vient dans ce Conseil municipal, c'est nouveau et très intéressant. Sans avoir l'ardeur de Martine GERMA, à la lecture des chiffres qui ne sont jamais qu'un rappel de la loi, quand je lis par exemple que les congés sont attribués de la même façon aux hommes et aux femmes – j'allais dire « heureusement » –, les chiffres sont intéressants lorsqu'on regarde les catégories A, B et C, notamment les cadres A, car un certain nombre de collectivités ont plus de cadres A males que de femmes.

Par contre, je voudrais tempérer les ardeurs de Martine GERMA pour le syndicalisme français. En effet, si j'ai bien compris, notre CHSCT serait composé de quatre hommes pour la collectivité, c'est-à-dire des élus...

Mme GERMA.- Non !

M. LE MAIRE.- C'est le contraire. La représentation élue est en parité, elle est à l'avantage des femmes. Ce sont les représentants syndicaux qui sont presque exclusivement masculins.

M. LUDWIKOWSKI.- Je lis : « *C'est moins vrai en CHSCT avec quatre hommes représentants de la Collectivité* » – les représentants de la Collectivité sont bien des élus – « *et une femme et trois hommes représentant le personnel* ».

M. LE MAIRE.- C'est mal écrit.

M. LUDWIKOWSKI.- Pourriez-vous proposer une autre formulation ?

M. LE MAIRE.- Oui. Nous avons le droit parfois à quelques erreurs de rédaction.

Pour rétablir la vérité, c'est la représentation syndicale qui n'est pas à parité, loin de là, puisqu'il n'y a qu'une seule femme dans ces deux organisations, les autres représentants sont des hommes. En revanche, chez les membres élus, il y a une totale parité, il y a même un avantage qui est donné aux femmes. Celle qui préside ce comité est là, Marie-Claire HAAR et, ne vous inquiétez pas, elle veille au grain.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est donc trois femmes et un homme représentant la collectivité en CHSCT et une femme et trois hommes représentant le personnel. Est-ce cela ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. LUDWIKOWSKI.- Il y a donc bien une erreur.

M. LE MAIRE.- Je la reconnais.

M. LUDWIKOWSKI.- Heureusement que l'on fait des erreurs ; sinon, nous serions des robots.

J'ai bien relevé que, au-delà des chiffres, il y avait tout un processus dans les statuts des personnels et dans ce qui est mis en place au niveau du CHSCT pour permettre aux femmes une insertion professionnelle qui soit égale à celle des hommes.

Par contre, pour la formation, Madame GERMA, j'ai lu qu'autant de femmes que d'hommes allaient en formation. L'argument de dire que, s'il y a plus de femmes en catégorie C, c'est peut-être un défaut de formation serait peut-être à revoir ou à nuancer. Il y a peut-être d'autres raisons qui font qu'il y a plus de femmes en catégorie C que d'hommes. Je n'ai pas la réponse.

M. LE MAIRE.- Je pense, Monsieur LUDWIKOWSKI, que c'est parce que, parmi les services municipaux de la Ville de Liévin, vous avez en particulier tous les services de l'entretien, tous les services liés à la cantine et à la petite enfance où, là, la représentation féminine est effectivement beaucoup plus importante. À l'inverse, par exemple, au CTM, vous avez une représentation masculine beaucoup plus importante, mais, dans l'ensemble, la représentation parmi les salariés est plus féminine que masculine. Cela se ressent sur les catégories C. Ceci dit, avec 82 % et 89 %, on n'est pas très loin de l'égalité entre les uns et les autres.

Je pense qu'il y a bien d'autres endroits où on conserve une représentation féminine beaucoup plus importante sur les emplois peu formés et, à l'inverse, une représentation masculine beaucoup plus importante sur les postes de catégorie A. Je vais vous donner un exemple, qui nous a fait sourire à moitié, c'est au Conseil départemental du Pas-de-Calais où ce rapport a été présenté et où, parmi les directeurs,

il n'y avait aucune femme. Fort heureusement, le Président DAGBERT, qui est sensibilisé à cette question, vient de recruter une femme qui vient d'intégrer l'équipe de direction. Il y en a donc désormais une et je pense qu'il y en aura d'autres dans l'avenir. En tout cas, chez nous, je pense que nous avons montré l'exemple.

De plus, Martine GERMA me dit que la directrice des services techniques est une femme. On peut la citer en exemple, c'est Carole DIART, une femme dans un monde d'hommes.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Il y a quand même un point qui nous interroge tous, c'est le point 5 sur les violences faites aux agents et la lutte contre le harcèlement sexuel et moral. Vous avez diligenté un audit dans un service. J'aurais voulu savoir dans quel service cet audit avait été diligenté. Pourrait-on avoir en Conseil municipal le rapport de l'audit ou au moins une synthèse ?

M. LE MAIRE.- Monsieur KUZNIAK, avez-vous la réponse ?

M. KUZNIAK.- C'est à la bibliothèque.

M. LE MAIRE.- Effectivement, c'est à la bibliothèque Desrousseaux. Il y avait de la part de certains membres du service du personnel de cette bibliothèque une expression de mécontentement forte, inhabituelle en tout cas dans les services municipaux. On a demandé qu'il y ait une sorte de réunion des uns et des autres où on se parle, où on se dit les choses, etc. Aucune violence n'a pu être constatée, il y avait simplement un sentiment de mal-être d'une personne dans ce service qui, d'ailleurs, n'est plus dans ce service et qui a accepté sa mutation. On ne peut pas parler d'audit, Monsieur LUDWIKOWSKI, on en est loin, c'est un grand mot.

M. LUDWIKOWSKI.- Je ne fais que reprendre ce qui est écrit. « Monsieur le Maire a déjà diligenté un audit... ». Merci pour la réponse, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI. Vous faites très attention aux termes utilisés.

M. LUDWIKOWSKI.- Je lis simplement les rapports.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je partage votre avis, on ne voit pas très bien le rapport entre la présentation de cette situation égalité hommes/femmes et les décisions budgétaires. Il paraît que cela doit venir juste au milieu des décisions budgétaires.

M. LE MAIRE.- Si nous ne le faisons pas, le budget serait invalidé.

M. DERNONCOURT.- C'est ce qu'on m'a effectivement dit.

Toujours est-il que je profite de cette délibération pour dire tout le plaisir que nous avons eu à assister, dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme, à la manifestation qui a été organisée au Louvre, à l'initiative de Madame la Préfète. Fait important, Madame la Préfète a sollicité nos collègues Martine GERMA et Véronique BELLOUNI pour l'organisation de cette soirée et elles ont eu la lourde charge de sélectionner 62 femmes pour les mettre à l'honneur. C'était d'autant plus difficile qu'il fallait que ces femmes soient représentatives d'un engagement professionnel, d'un engagement politique, d'un engagement social, d'un engagement culturel, voire d'un engagement associatif. Elles ont réussi le tour de force de présenter l'ensemble de ces dispositions dans cette exposition de très grande qualité. Je tenais à le souligner.

M. LE MAIRE.- Vous avez bien fait de le rappeler, Monsieur DERNONCOURT.

Madame GERMA, vous voulez ajouter quelque chose.

Mme GERMA.- Je voulais juste remercier Daniel DERNONCOURT. C'est un travail qui nous a tenues en haleine pendant cinq mois, mais nous avons pris beaucoup de plaisir à monter cette exposition pour valoriser le parcours de femmes, c'était surtout pour inciter les jeunes générations à oser, à ne pas s'autocensurer simplement parce qu'on est des femmes. Si on a envie de s'engager dans une association ou dans une profession particulière – on avait par exemple une couvreuse sur toit –, il faut y aller. Il s'agissait de valoriser le parcours pour inciter d'autres femmes à s'engager, à oser.

M. LE MAIRE.- Madame GERMA et Madame BELLOUNI, vive « Femmes en avant ». C'est vrai que c'était une exposition de très grande qualité. Madame la Préfète ne s'est pas trompée en vous sollicitant. Elle avait déjà eu l'occasion de vous rencontrer et de vérifier à la fois votre pugnacité et la qualité de vos travaux.

J'ai tout de même un motif d'insatisfaction. Je le dis, je suis jaloux parce qu'ils ont répondu plus vite à la demande de Madame la Préfète qu'à la mienne. Je rappelle à Madame Véronique BELLOUNI que, lorsque l'association s'est créée, je lui ai dit : « vous allez m'organiser une belle journée de la femme à Liévin ». Ils ont fait cette journée de la femme pour Madame la Préfète, mais pas ils ne l'ont pas encore fait pour moi encore et pour les Liévinaises.

Je relance donc un appel à Véronique BELLOUNI et Martine GERMA : en 2017, Mesdames, pensez à nous.

Mme GERMA.- C'est déjà fait. Ce sera encore plus grandiose, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Tout le monde l'a entendu.

(Rires).

Faut-il voter ce rapport ?

M. KUZNIAK.- Non.

M. LE MAIRE.- C'est un rapport d'information. Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais redonner la parole à Monsieur Daniel DERNONCOURT qui va nous présenter le budget primitif 2016.

- **Budget primitif 2016 : budget principal Ville**

M. DERNONCOURT.- Le 21 janvier, nous avons défini les grandes orientations que nous entendions donner à notre budget en 2016. Je rappelle que, globalement, le débat n'avait pas suscité de mise en cause des orientations présentées.

Le deuxième acte a donc lieu aujourd'hui, ce sont les propositions budgétaires sur lesquelles nous aurons à voter et qui sont, je le précise, la traduction chiffrée des orientations retenues.

Ainsi donc, le budget de cette année 2016 devrait s'équilibrer en recettes et dépenses à 100 350 978,19 € – nous passons donc la barre symbolique des 100 M€. Pour rappel, le budget 2015 était de 87 122 803,37 €. Il est donc en hausse en 2016 de 15 %.

Précisons de suite que cette hausse concerne plus particulièrement l'investissement et résulte pour l'essentiel du rachat des CPA, conventions publiques d'aménagement, une question que nous avons déjà évoquée lors du débat d'orientation budgétaire et sur laquelle nous reviendrons en développant la section d'investissement qui présente 49 % du budget, à hauteur de 49 557 885,22 €. La section de fonctionnement quant à elle est à hauteur de 51 %, pour 50 793 092,97 € contre 50 160 000 € en 2015, soit une hausse de 1,2 %.

En matière de dépenses, nous notons tout d'abord que, par rapport à 2015, les charges générales baissent de 144 853 €, soit 1 %, pour s'établir à 9 250 000 €. Nous avons effectivement inscrit 8 430 000 € au budget précédent, auxquels se sont ajoutées les décisions modificatives portant ainsi les dépenses à 9 394 853 €. Cependant, si des recettes supplémentaires pouvaient en cours d'année abonder nos finances, nous pourrions alors, par décision modificative, ajuster les dépenses de charges générales en fonction des besoins des services.

Les charges de personnel représentent 40 % du fonctionnement et sont estimées à 23 300 000 €, soit en augmentation de 1,75 % pour tenir compte de l'évolution du glissement vieillesse technicité. Il nous faudra aussi prendre en compte l'augmentation décidée aujourd'hui par le gouvernement qui serait de 1,2 % en deux parts dans le courant de cette année 2016.

Il s'agit là bien évidemment des deux postes de dépenses les plus importants puisque, à eux seuls, ils représentent près de 30 M€ sur les 50 M€ de la section de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante inscrites au chapitre 65 concernent :

- la subvention au CCAS : 2 676 500 €,
- les frais liés aux élus : 500 000 €,
- les subventions d'équilibre aux budgets annexes Nauticaa, Locations de salles, Halle couverte, pour 2 070 750 €,
- 187 000 € au syndicat du Val de Souchez,
- le reversement au CCAS de ce que nous avons perçu de la Caisse d'allocations familiales au titre du contrat enfance jeunesse, 179 000 €,
- des admissions en non-valeur pour 10 500 €.

Les charges financières, pour un montant de 1 315 600 €, sont en baisse de 15,8 % et représentent 3 % du budget de fonctionnement. Il s'agit là du règlement des intérêts de la dette (1 273 600 €) et des intérêts dus à la CALL en remboursement de l'emprunt du SILDEC (42 000 €) dont nous avons parlé lors du débat d'orientation budgétaire.

Ces chiffres soulignent bien évidemment l'évolution positive de notre endettement comme en attestent les documents relatifs à l'endettement de la Commune qui figuraient au débat d'orientation budgétaire et dont chacun a pu dire qu'ils étaient d'une grande clarté et marquaient un recul sensible de notre endettement.

Pour les charges exceptionnelles, pour l'éventuelle prise en charge de créances irrécouvrables, des aides au titre des énergies renouvelables, des bourses pour les écoles, 81 000 € sont inscrits contre 60 960 € dépensés en 2015.

Les dotations aux provisions pour risques (107 000 €) : il s'agit là de dispositions relatives aux procédures pour le stade couvert.

Ces dépenses pèsent chacune plus ou moins 1 % du budget.

Les opérations d'ordre, pour un montant de 2 500 000 € et en augmentation sensible, correspondent aux dotations aux amortissements.

Enfin, le virement de la section de fonctionnement à l'investissement, qui s'élève pour 2016 à 10 907 932,57 € et qui représente 22 % du budget de fonctionnement, couvre le remboursement en capital de la dette et assure ainsi l'équilibre du budget, mais il permet aussi de financer l'investissement 2016, notamment en partie les déficits liés aux clôtures des conventions publiques d'aménagement.

À noter que cette évolution du prélèvement de la section de fonctionnement pour l'investissement semble marquer un léger tassement (10 907 000 € contre 11 913 000 € en 2015). Cela s'explique par l'existence d'une provision inscrite en 2015, de 3 M€, pour financer une partie du déficit des CPA.

Chacun a pu constater l'évolution positive du prélèvement qui est passé de 5 835 000 € en 2012 à 10 900 000 € en 2016, qui semble devoir être aujourd'hui le maximum atteint et qui pourrait être du même ordre dans les années à venir.

Quant aux recettes de fonctionnement, la réforme de la DGF, qui devait intervenir en 2016, est reportée à 2017, ce qui fait que, en matière de dotation globale, nous restons dans la configuration antérieure.

Ainsi, la DGF, dotation globale de fonctionnement, pour 2016 est estimée à 7 945 290 € et en baisse de 7,5 %, alors que la DSU, elle, devrait passer à 8 635 000 €, en augmentation de 10 %.

La dotation nationale de péréquation est inscrite comme en 2015 à 1 M€, alors que le fonds national de péréquation intercommunal et communal (le FPIC) augmentera de 100 000 € pour un montant de 600 000 €.

On notera que ces différentes dotations compensent largement la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Quant aux dotations de la CALL pour 2016, elles sont estimées à 200 000 € pour la dotation de solidarité communautaire et 5 250 000 € au titre de l'attribution de compensation.

Il y a ensuite d'autres taxes et dotations pour 880 000 € et le reversement de la fiscalité par l'État – c'est vraiment anecdotique – de 2000 €.

Les produits et services divers, redevances de tous ordres (concessions de cimetières, droits de place, mise à disposition de personnels, etc.) sont estimés à 950 000 € cette année contre 870 000 € en 2015.

Les atténuations de charges (remboursements perçus par la Ville pour des absences de personnels) sont estimées à 1 045 000 €.

Au total, les dotations et participations inscrites au chapitre 74, pour 21 283 290 €, en augmentation de 2 %, représentent 42 % des recettes de fonctionnement.

L'autre chapitre équivalent en montant est bien évidemment le chapitre impôts et taxes qui représente 43 % des recettes de fonctionnement. Je rappelle que, lors du débat d'orientation budgétaire, le principe a été maintenu de ne pas augmenter la part communale de la fiscalité, c'est-à-dire que nous ne touchons pas aux taux. Par contre, les bases fiscales dont décident des services de l'État augmentent de 1 %, alors que, initialement, il avait été prévu 0,8 %.

Toujours au titre des recettes, sont attendus :

- 1 200 000 € de l'État en compensation de la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe professionnelle,
- 877 000 € pour le financement des emplois d'avenir et autres contrats et de la réforme des rythmes scolaires,
- ainsi que des recettes diverses pour 540 000 € (revenus d'immeubles, remboursements d'assurances, de sinistres, etc.)

Enfin, l'excédent de fonctionnement, dont nous avons vu au compte administratif 2015 qu'il s'élève à 4 892 302,97 €, est en augmentation sensible par rapport au précédent qui était de 2 950 853 €, soit en augmentation de 65,5 %.

Telles sont donc les grandes lignes du budget de fonctionnement de la Commune pour 2016 et qui diffèrent peu du budget 2015, +1,2 %.

Il n'en va pas de même pour la section d'investissement dont nous allons détailler les quelque 49,5 M€ qui y sont affectés.

Comme je l'ai souligné dès le début de ce rapport, l'augmentation sensible de la section d'investissement (+34 % par rapport à 2015) résulte pour l'essentiel de la prise en charge des déficits importants sur les CPA Fossé à Sec, Sablière et Jaurès, qui nécessitera un recours à l'emprunt plus conséquent cette année.

Ainsi faisant, la reprise des CPA et la couverture des déficits ne remettront pas en cause l'effort d'investissement entrepris et qui porte sur les projets engagés, la poursuite des programmes d'entretien, mais aussi notre ambition de lancer de nouveaux projets que nous avons inscrits à notre programme lors des élections municipales.

En ce qui concerne le chapitre des emprunts et dettes, pour un total de 7 500 000 €, soit 15 % du budget investissement :

- 6 722 189 € contribueront au remboursement de la dette en capital en 2016 et 690 000 € au remboursement des échéances 2016 de la dette contractée par le SILDEC que nous nous sommes engagés à rembourser à la CALL. Je rappelle que nous avons vu dans la section de fonctionnement les 42 000 € qui remboursent les intérêts de cet emprunt.
- 68 300 € pour le remboursement de l'indemnité de résiliation de la CPA de la plate-forme pour l'emploi.
- 10 000 € de crédits destinés à régulariser des cautions.

Quant aux subventions d'équipement, pour 10 M€, soit 20 % du budget d'investissement, elles concernent :

- les participations versées par la collectivité, notamment celles liées aux CPA, 7 M€ dont environ 6,7 M€ pour la clôture des trois CPA précitées – je rappelle que nous avons déjà provisionné 3 M€ au budget 2015 –,
- deux opérations de régularisation sans impact sur la trésorerie : la dette SILDEC pour 2 M€ et la CPA Gambetta pour 980 000 € ; il s'agit là d'un jeu d'écritures.

Pour ce qui est des immobilisations, il convient de relativiser les crédits inscrits, à savoir 18 M€, soit 37 % de l'investissement, car, dans cette somme, sont comptabilisés les 4 437 000 € qui correspondent à des régularisations comptables n'ayant aucun impact sur la trésorerie.

Quant aux 13 600 000 € d'investissement, ils se déclinent en :

- 805 000 € pour l'entretien des bâtiments communaux,
- 800 000 € pour le synthétique de Diana,
- 135 000 € au titre d'études pour l'ANRU 2, pour le Vent de Bise et la cité Jean Lebas,
- 189 000 € pour les espaces publics.

Il s'agit là d'opérations nouvelles qui s'engageront en 2016.

Les opérations engagées en 2015 et non terminées, à savoir :

- le synthétique Benezit – Desrousseaux (565 000 €),
- la numérisation dans les écoles (205 000 €),
- 260 000 € environ pour le local associatif du Vent de Bise,
- 1,7 M€ pour l'école Condorcet Germinal,
- 60 000 € à Euralens.

Enfin, plusieurs gros projets, qui pourraient être engagés dès cette année, le seront en opérations pluriannuelles qui s'inscriront dans les autorisations de programme qui sont donc présentées dans ce projet de budget, mais que nous aurons à concrétiser par délibérations après le vote du budget. Il s'agit de :

- une autorisation de programme pour le BHNS, le bus à haut niveau de service, avec un programme estimé à 3,2 M€, dont 0,2 M€ dès cette année pour amorcer le projet,
- un programme de rénovation des écoles, estimé à 3 M€, dont 0,3 M€ en 2016,
- la restructuration du groupe scolaire Lamendin La Fontaine – sur lequel nous avons déjà travaillé il y a deux ou trois ans mais qui n'a pu être mis en œuvre faute de moyens financiers –, il est proposé d'inscrire ce programme pour 4,5 M€, dont 0,1 M€ dès cette année 2016.

Quant aux autorisations de programme existantes, on pourrait affecter en 2016 :

- 800 000 € pour la réfection des voiries, comme l'an dernier – vous verrez que, pour les années suivantes, l'enveloppe financière sera plus conséquente, sans modifier l'enveloppe globale qui est de 4,6 M€, mais le coût des travaux déjà réalisés est inférieur à l'enveloppe affectée – ;
- 979 340 € pour la rénovation de l'hôtel de ville – là encore, une enveloppe 2016 augmentée sans que soit modifié le montant initial du programme, 2 450 000 €, pour les mêmes raisons que précédemment – ;
- le programme de peinture dans les écoles 107 231,57 € en 2016 – rappelons que ce programme initialement inscrit pour 500 000 € a été porté à 543 000 € l'an dernier – ;
- le programme des équipements sportifs, 119 774 € en 2016 du fait qu'aucune dépense n'a été engagée en 2015, et qui est inscrit pour un montant total sur cinq ans de 530 000 €.

Pour les opérations foncières, outre la clôture de la CPA la Sablière (3 232 465 €), la clôture de la CPA Fossé à Sec (1 874 800 €), le parking de la CPA Jaurès (400 000 €), il est inscrit une enveloppe de 200 000 € pour une ou deux éventuelles opportunités. Cela reste limité en 2016 compte tenu des contraintes budgétaires.

Signalons encore en matière d'investissement 828 000 € pour dotations dans les écoles et divers équipements de nos services.

Restent également des inscriptions comme les 230 000 € pour la création d'un budget annexe Lotissement, dont nous reparlerons tout à l'heure, et des opérations d'ordre pour 15 000 €.

Pour ce qui est des recettes destinées à financer nos investissements, notons :

- l'autofinancement que nous avons vu lors de la section de fonctionnement, 10 907 932 €, soit 22 % de nos recettes de fonctionnement qui couvriront la dette en capital, mais contribueront aussi au financement des investissements ;
- les dotations qui représentent 4 % des recettes, soit 200 000 € pour la taxe d'aménagement, 700 000 € du fonds de compensation de la TVA – il s'agit de remboursement de la TVA en partie sur les investissements réalisés en 2014 – ;

- l'excédent de fonctionnement capitalisé, 18 % des recettes d'investissement, soit 9 M€.

Les subventions, estimées à 3 M€, soit 6 % des recettes d'investissement, sont :

- 1 000 000 € pour le synthétique Lelong Voisin,
- 450 000 € pour le groupe scolaire Lamendin,
- 986 000 € pour le groupe scolaire Condorcet,
- 334 000 €, solde de l'ANRU pour la cité Chouard
- 225 000 € pour le local associatif du Vent de Bise.

Les produits de cession sont inscrits avec prudence à 1 186 000 €. D'autre part, une enveloppe de 4 240 332 € est inscrite pour pouvoir vendre les terrains acquis à la clôture de la CPA Fossé à Sec, une opération qui permet ainsi le transfert de ces terrains vers le nouveau budget annexe qui sera vu ultérieurement.

Les amortissements 2016 : 2,5 M€.

Un montant de 715 329 € permettra d'effectuer des régularisations d'opérations comptables en cours d'exercice et qui feront l'objet en leur temps de délibérations en Conseil.

Enfin, et notamment pour faire face à la clôture des CPA, nous allons recourir à l'emprunt et une enveloppe de 10 M€ est sollicitée auprès des banques. Compte tenu des taux d'intérêt faibles, nous opterons pour un emprunt sur une durée de 20 ans et ce, afin d'alléger les échéances et permettre que se poursuive l'effort engagé de désendettement comme nous l'avons vu lors du débat d'orientation budgétaire.

Ces 10 M€ seront affectés de la façon suivante :

- 4 240 000 € pour le budget Fossé à Sec que nous allons créer,
- 5 759 668 € sont à ce jour affectés au budget général de la Commune et viendront abonder le budget annexe de la Sablière qui devra être créée et ce, en vue d'aménagement et de commercialisation des terrains.

Voilà donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget soumis à l'approbation de notre séance de Conseil municipal dont on peut dire qu'il confirme la démarche engagée les années précédentes de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, qu'il confirme l'effort d'investissement mis en œuvre notamment à travers les autorisations de programme. C'est un bon budget, je dirai même un excellent budget dans les conditions actuelles, car il nous permet de poursuivre la dynamique engagée et le respect du programme municipal tout en maintenant la politique fiscale que nous nous sommes fixée, à savoir la non-augmentation cette année encore de la part communale de la fiscalité.

Dans l'élaboration de budget 2016, qu'il me soit permis de souligner une fois encore l'excellent travail réalisé par les services financiers, sous la direction de Romuald GALLO. En effet, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais il faut le souligner, tout ce travail d'élaboration, que ce soit pour le débat d'orientation budgétaire, le budget en lui-même ou les décisions modificatives, se fait dans la plus grande transparence, comme en a témoigné encore la dernière commission des finances qui n'a suscité aucune observation ou remise en cause des documents présentés.

Voilà, Monsieur le Maire, les propositions budgétaires pour 2016.

(Arrivée de Monsieur GRABARZ pendant l'exposé de Monsieur DERNONCOURT).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT, pour cette présentation complète. Rien ne manquait.

Si vous avez quelques observations ou des demandes d'explication, je vous laisse la parole sur ce budget primitif 2016.

Nous allons commencer par Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous n'allons pas débattre pendant des heures, le débat a déjà eu lieu au mois de janvier lors du débat d'orientation budgétaire.

Liévin Ensemble s'est prononcé sur le budget que vous avez présenté. Nous avons fait une proposition, je pense, réaliste et forte, c'est la baisse des taux à la hauteur de l'augmentation de la fiscalité de l'État.

Vous nous avez entendus, vous avez dit que ce n'était pas possible pour le moment. Je crois que cela l'est. En effet, on a une augmentation du budget, il est passé au-dessus des 100 M€. La fiscalité est passée de 0,8 % à 1 %, ce qui fait que, mécaniquement, même si les taux n'augmentent pas, les impôts locaux vont augmenter.

Je reste toujours là-dessus. Je vous l'ai dit, le groupe Liévin Ensemble n'en démordra pas tant que cette baisse ne sera pas effective. Je sais que, un jour ou l'autre, cela arrivera, comme le plan pluriannuel sur les voiries et l'entretien du patrimoine a fini par arriver.

J'aurai une petite question, Monsieur le Maire. Le gel des taux municipaux, c'est bien, mais, au Département, cela aurait été bien aussi. Vous êtes conseiller départemental, il aurait peut-être été judicieux d'y présenter ce que vous faites à Liévin et de ne pas voter ces 4 % d'augmentation. C'était une petite parenthèse, il me tenait à cœur de vous la préciser.

Vous l'aurez compris, ce n'est pas encore pour cette fois que Liévin Ensemble votera le budget. Peut-être cela arriva-t-il un jour, mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

Je vais faire court. Le débat a déjà eu lieu, nous nous sommes déjà tous prononcés sur le sujet. Certains n'ont fait que critiquer ou étaient hors sujet. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous soumettez donc, avec Monsieur DERNONCOURT, un projet de budget qui, globalement, répond à nos attentes et, on l'espère, aux attentes des Liéviноises et des Liéviноis.

En effet, au travers de ce projet de budget 2016, vous réussissez tout à la fois à afficher l'espérance d'une ville dans son développement durable, à afficher la maîtrise des coûts de fonctionnement et d'investissement, à afficher l'augmentation de nos marges financières et bancaires au travers un endettement jugulé, à afficher enfin la liquidation du passif par la reprise à Territoires 62 de nos trois CPA.

Espérance d'une ville dans un développement durable, point n'est besoin de démontrer que notre ville bouge et dispose d'équipements qui font envie à côté de chez nous.

La politique ambitieuse pour l'enfance et la jeunesse est à souligner.

Maîtrise des coûts de fonctionnement et d'investissement, tout est dit ici, où l'on maintient le cap sur des dépenses constamment contrôlées. Marge financière, vous l'avez rappelé, notre endettement est aujourd'hui jugulé.

Liquidation du passif : emprunter 10 M€ pour le rachat des trois CPA est lourd, mais gageons que notre maîtrise immobilière dans ces territoires sera dorénavant accompagnée de nouvelles perspectives qui permettent un nouveau solde positif, cette fois-ci, en fin d'opération.

A ce propos, nous espérons – mais vous nous avez rassurés sur ce point – que ce nouvel emprunt sera le dernier en attendant un retour complet de nos finances dans le vert – jeu de mots.

Nous observons avec attention la nouvelle autorisation de programme relative au tracé du BHNS, bus à haut niveau de service, qui est un acte budgétaire que nous approuvons pleinement, qui doit être suivi par une offre de transport collectif digne de notre temps, économe en euros et en carbone, mais cela, c'est un autre débat.

Nous voterons donc sans état d'âme cette proposition de budget 2016.

(Arrivée de Madame DUVAL).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, je prendrai la parole si plus aucun autre groupe ne souhaite la prendre.

Je voulais simplement vous dire que, au nom du groupe socialiste, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Maire, et à féliciter l'ensemble des agents et Daniel DERNONCOURT dans la charge qui est la sienne sur la définition et la réalisation de ce budget municipal.

Ce budget primitif augure d'une année 2016 ambitieuse, réaliste et en cohérence avec le programme de campagne 2014, un budget ambitieux et en hausse : hausse relative aux investissements engagés pour le bien-être de nos populations, de la petite enfance aux personnes âgées, poursuite de nos opérations de rénovation urbaine, numérisation des écoles, construction des locaux associatifs, restructuration et rénovation d'écoles, entretien de nos équipements sportifs, poursuite de l'entretien des voiries et surtout l'entretien de notre patrimoine architectural par la réfection des travaux de l'hôtel de ville.

Toutes ces opérations sont réalisables grâce à la bonne gestion des deniers publics, à l'augmentation des dotations – car, si la DGF baisse, la DSU augmente au-delà de la baisse de la DGF – et au travail qui est réalisé par l'ensemble des équipes, mais aussi par vous, Monsieur le Maire, en matière de recherche de financements publics auprès des services de l'État, de la Région, du Département, de l'Agglomération, etc. Il faut souligner ce travail qui est réalisé par chacun d'entre nous et toujours dans le souci du bien-être de notre population.

Je n'entrerai pas dans les détails financiers qui ont été très bien présentés par Daniel DERNONCOURT.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Par d'autres demandes d'intervention ?

M. DERNONCOURT.- Je voudrais dire simplement que nous voterons le budget, mais en ajoutant quand même qu'il faut rester vigilant. En effet, nous avons une augmentation sensible de la DSU cette année, rien ne nous dit que les augmentations vont se reproduire les années prochaines. Je tiens à attirer l'attention sur le fait que 85 % de nos recettes de fonctionnement, c'est-à-dire le quotidien de nos concitoyens, proviennent des dotations et de la fiscalité. Nous n'avons donc pas vraiment de grandes marges de manoeuvre.

Nous voterons ce budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Je vous remercie pour vos interventions respectives.

J'ajouterai simplement quelques mots, car il est vrai que le débat a eu lieu lors du débat d'orientation budgétaire, chacune et chacun s'étant positionné sur les orientations que l'on retrouve aujourd'hui, fort heureusement, dans ce budget primitif 2016.

Monsieur LAMAND, le budget est au-dessus de 100 M€, on vous l'a expliqué. Cela ne me gêne pas, j'aimerais bien que, l'année prochaine, nous soyons encore au-dessus de 100 M€, mais ce ne sera pas le cas parce que c'est essentiellement dû à la liquidation des CPA. Des budgets qui augmentent, cela voudrait dire une ville dynamique, une ville qui va très vite dans sa progression, mais, là, la progression serait presque exceptionnelle, voire unique. Ne vous fiez donc pas à ce chiffre.

Sur la baisse des taux, je vous le redis, l'heure n'est pas encore venue. En effet, comme vient de le dire Monsieur DERNONCOURT, nous sommes encore dans une situation financière qui est redevenue saine, bonne, mais forcément fragile, parce qu'elle dépend effectivement de la dotation de la part des services de l'État. Contrairement à beaucoup d'autres, je suis un maire heureux, parce que mes dotations augmentent. En effet, ce gouvernement a quand même pris une décision importante, celle de favoriser la péréquation entre communes riches et communes pauvres. Comme Liévin est une commune pauvre, j'ai une péréquation beaucoup plus importante et je me retrouve avec des dotations financières supérieures. Ce qui avait été demandé pendant tellement d'années se met en place, nous en bénéficions, il faut quand même le dire et il faut au moins mettre l'accent sur cet aspect-là et ne pas se réfugier derrière de faux prétextes en disant que les dotations sont baisse. Non, ici, elles sont en hausse.

Toutefois, s'agissant des dotations – Monsieur DERNONCOURT, vous avez raison –, il faut toujours rester très prudent, lorsqu'on connaît la situation économique de ce pays et l'appel qui est fait aux différentes collectivités territoriales et publiques sur la résolution du problème du déficit de l'État qui, je le rappelle,

provient pour plus de la moitié du quinquennat de Monsieur SARKOZY qui nous a laissé une ardoise multipliée par deux sur la dette de l'État. Il faut tout de même le rappeler. Ceux qui voudraient nous donner des leçons de bonne gestion devraient regarder ce qui s'est passé hier. La note est salée et la collectivité nationale est en train de la payer, et nous également, Liévinoises et Liévinois.

Ceci dit, je le dis ici, j'ai un engagement avec la population liévinoise et je suis un homme d'engagement. Vous allez tout à l'heure voter les taux municipaux. Ces taux sont de 23,29 % sur la taxe d'habitation, de 46,77 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 66,83 % sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Lorsque je suis devenu maire, les taux étaient les mêmes et, lorsque mon mandat prendra fin, les taux seront les mêmes parce que c'est un engagement que j'ai pris envers les Liévinoises et les Liévinois. Cet engagement de ne pas procéder à l'augmentation des taux locaux sera respecté, quelles que soient les conditions, parce qu'on ne doit jamais renier un engagement qui est pris.

J'ajoute que, si les circonstances le permettent, c'est-à-dire si le budget est bien assis et si l'on a des perspectives dont on sait qu'elles seront favorables, je n'exclus pas à un moment donné de pouvoir éventuellement baisser ces taux. Je dis bien si cela est possible, si la situation est favorable et si cela ne remet pas en cause le service apporté à la population liévinoise et l'effort d'investissement, d'équipement qui est toujours nécessaire dans une ville. En effet, si l'on envie Liévin aujourd'hui en termes d'équipements publics, c'est parce que, à un moment donné, on a su investir dans cette ville, on a su faire en sorte que cette ville soit attractive, qu'elle ait les services qu'une population d'une ville de 30 000 habitants est en droit d'attendre. Pour cela, il faut s'équiper et, pour s'équiper, surtout quand on est dans une commune pauvre, il faut emprunter.

Vous dites que j'ai dit qu'on n'allait plus emprunter. Non, je rectifie tout de suite. Nous allons encore continuer à emprunter. Dans une commune pauvre, c'est comme dans un ménage pauvre, si à un moment donné vous voulez vous équiper dans votre maison, vous êtes parfois obligé de passer par l'emprunt quand vous n'avez pas les ressources. Pour une Ville, c'est la même chose. Par contre, cet endettement sera contrôlé et maîtrisé. Je l'ai déjà dit et je le redis, mon objectif est que cet endettement de la Ville de Liévin soit l'endettement moyen des villes de la même strate démographique, de notre catégorie, ni plus, ni moins. Aujourd'hui, nous y sommes d'ailleurs arrivés au 31 décembre 2015, nous sommes même un peu en dessous. Nous allons malheureusement remonter parce qu'il y a cet emprunt de 10 M€ à faire pour liquider les CPA, mais, je vous rassure, dès 2017, nous serons à nouveau dans la moyenne de notre strate démographique. C'est ainsi que je vois les choses.

Monsieur LUDWIKOWSKI, je vous remercie pour votre confiance. Vous dites que les dépenses sont contrôlées, vous avez raison. C'est pourquoi je soulignais tout à l'heure l'effort accompli par les services municipaux. En effet, si les dépenses sont contrôlées, c'est bien sûr parce que le mot d'ordre est donné par la majorité municipale en disant que nous sommes dans une démarche où chaque euro dépensé doit être utile, je dirais même un euro indispensable, mais ce sont les services qui, ensuite, appliquent cette directive. Ils l'ont fait parfaitement et ils continueront de le faire car, y compris dans ce budget primitif 2016, on voit bien qu'il y a un contrôle de nos dépenses de fonctionnement.

Je mettrai surtout l'accent sur l'effort d'investissement qui est à nouveau consenti dans ce budget primitif, ce qui est exceptionnel. En effet, cette liquidation des CPA aurait pu et aurait dû se faire, si nous n'avions pas été en bonne santé financière, au détriment de notre effort d'équipement. Eh bien, non. Nous allons à la fois liquider les CPA et nous allons continuer notre effort d'investissement et d'équipement de la commune.

La liste vous en a été dressée, dans le domaine de la petite enfance, dans le domaine scolaire, dans le domaine sportif, dans le domaine de l'environnement, dans le domaine du cadre de vie..., la liste de ces investissements municipaux qui vont être réalisés durant l'exercice 2016 est longue. Ils vont continuer à participer à la vitalité et au dynamisme de cette ville qui sont effectivement salués ici et là.

Vous me direz que je suis maire et que, évidemment, je ne vais pas dire le contraire, mais ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les personnes qui viennent de l'extérieur, que je rencontre ici ou là, à Liévin et ailleurs, les personnes que je rencontre dans la vie associative où il y a beaucoup de non-Liévinois et qui me disent souvent : « Monsieur le Maire, franchement, à Liévin, chapeau, parce qu'on sent qu'il se passe quelque chose, on sent qu'il y a de la vie dans cette ville, qu'il y a du développement ». Cela me fait plaisir.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est tout simplement la population qui est très satisfaite de voir que, dans cette ville, cela se développe, qu'il y a de la vie. Nous pouvons en être particulièrement heureux et fiers, d'autant que cela se produit dans un environnement social et économique qui n'est pas facile. C'est notre effort et cet effort est indispensable. En effet, quand on parle d'investissement, ce que je vois en même temps derrière chaque euro investi, ce sont des entreprises dont le carnet de commandes se remplit, ce sont des femmes et des hommes qui voient leur emploi être assuré grâce à cette commande publique qui est passée.

Vous avez fait référence, Monsieur LAMAND, au Département. Je n'ai pas à rougir car on n'a jamais caché ce que l'on ferait, mais, par contre, vous devriez rougir quand on voit quelqu'un de votre partie politique, Jean-René LECERF, qui transmet aux conseillers départementaux de l'Union pour le Nord une lettre disant : « *Suite à nos échanges d'hier, nous avons décidé que Christian POIRET présentera le rapport d'orientation budgétaire lundi, sans faire part de notre intention d'augmenter la fiscalité. Cette annonce sera en effet réservée au débat d'orientation budgétaire qui aura lieu le 21 mars prochain. D'ici là, je vous remercie de ne pas communiquer à ce sujet dans la presse ou dans les réseaux sociaux. Cette décision* » – et c'est ce qui est encore plus scandaleux – « *est avant tout motivée par la volonté de ne pas porter préjudice à la candidature des candidats de notre famille politique à l'élection législative partielle de Tourcoing des 13 et 20 mars prochain* ». Eh bien, je dis aux électeurs de Tourcoing, le 20 mars prochain, de ne surtout pas voter pour ce candidat parce que ce sera le candidat du mensonge !

Voilà, Monsieur LAMAND, ce qu'est votre famille politique ou ce qu'était votre famille politique puisque, semble-t-il, vous l'avez quittée.

Eh bien, au Département du Pas-de-Calais, Monsieur DAGBERT a annoncé la couleur. En effet, compte tenu des difficultés qu'il y a en particulier dans le financement de la dépense du RSA, puisque malheureusement la compensation est insuffisante et tous les départements de France sont aujourd'hui asphyxiés par cette dépense insuffisamment compensée par le gouvernement qui, je l'espère, va régler le problème puisque des négociations sont engagées, nous avons pris le parti au Département du Pas-de-Calais, parce qu'il est également bien géré, de procéder à l'appel au levier fiscal, mais ceci, pour préserver tous les services apportés à la population du Pas-de-Calais, parce que c'est une population qui, pour partie, est en souffrance et parce que nous avons voulu aussi maintenir un niveau d'investissement important. En effet, je le répète, derrière l'investissement, c'est l'équipement des départements, ce sont des entreprises qui fonctionnent, ce sont des emplois préservés. Or, en ce moment, permettez-moi de vous le dire, Monsieur LAMAND, heureusement qu'il y a cette commande publique, sinon il y aurait davantage d'entreprises qui fermeraient leur porte, davantage d'emplois qui seraient à nouveau supprimés si les élus ne prenaient pas leurs responsabilités et s'ils ne maintenaient pas un niveau de commande publique assez important. On ne s'en cache pas et je n'ai pas à rougir de ce que Monsieur DAGBERT a fait voter au Conseil départemental du Pas-de-Calais.

En tout cas, mes chers amis, je le dis, ce qui a été entrepris ici au sein de ce Conseil municipal depuis quelques années est un tour de force.

Pour tout vous dire, cela fait trois ans – car les finances ne se font pas la veille, la programmation budgétaire se prépare bien avant – que, avec le directeur général des services, j'avais peur justement de cette année 2016. C'est l'année qui me faisait le plus peur. Je craignais que ce budget 2016, par l'obligation des choses, au travers des CPA, soit minimaliste. Eh bien non, au contraire, ce budget 2016 préserve complètement ce que nous mettons en place depuis trois ans, il préserve en particulier le développement et l'équipement de cette commune et le service apporté à sa population, tout cela dans le sens de la justice et de l'égalité sociale.

Il y a 15 jours – et je me tourne vers Françoise HAUTECOEUR – j'ai connu un moment où j'étais fier, quand on a inventé le cinéma familial gratuit. J'étais fier de voir des familles, toutes générations confondues, de voir ce bonheur qui rayonnait sur les visages de celles et ceux qui ont participé à cette première séance du cinéma familial gratuit à Liévin. Cela, c'est une politique de justice et d'égalité sociale dont beaucoup aujourd'hui devraient s'inspirer. Vous le voyez, malgré tous les efforts qui nous sont imposés, on arrive encore à aller dans cette direction. Je vous remercie parce que vous y avez pris votre part et je remercie à nouveau tous les services municipaux parce qu'ils ont été brillants dans cet exercice compliqué, difficile qui nous était imposé et qui, je le dis aujourd'hui, est réussi. Merci.

Je mets donc ce budget primitif 2016 au vote.

Qui est contre ? Deux voix (*Liévin Ensemble*).

Qui s'abstient ? Cinq voix (*Liévin Bleu Marine*).

Qui est pour ? (*Les autres groupes*).

(Cette délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Ensemble ayant voté contre, Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).

Je vous remercie.

Nous passons au budget suivant, que Monsieur DERNONCOURT va nous présenter en l'absence de Madame BENEZIT.

- **Budget primitif 2016 : budget annexe Halle couverte**

M. DERNONCOURT.- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 248 265,67 €.

Les postes essentiels en dépenses sont :

- les charges générales pour 55 000 €,
- les charges financières pour 23 500 €,
- des opérations d'ordre pour 70 000 €,
- le virement de la section de fonctionnement à l'investissement de 96 265,67 €.

En recettes, les postes essentiels sont :

- les produits de service pour 70 000 €,
- les autres produits de gestion courante pour 176 443,59 €.

Quant à la section d'investissement, elle est équilibrée en recettes et dépenses à 184 851,20 €.

Les dépenses principales sont les emprunts et dettes pour 172 000 €.

Les recettes principales proviennent du virement de la section de fonctionnement (96 000 €) et des opérations d'ordre pour 70 000 €.

Voilà donc, Monsieur le Maire, le budget pour la Halle couverte.

M. LE MAIRE.- Je signale d'ailleurs, concernant cette Halle couverte, qu'il y a une fuite à la toiture, qui persiste et qui n'est pas résolue et que nous avons donc engagé toutes les procédures de dommage ouvrage afin que le mal soit corrigé. Je vous en donne l'information.

Sur ce budget Halle couverte, y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Je vais passer au vote.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? Cinq voix (*Liévin Bleu Marine*).

J'en déduis que les autres sont favorables.

(Cette délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).

Je vous remercie.

- **Budget primitif 2016 : budget annexe Locations de salles**

M. DERNONCOURT.- Le budget Locations de salles présente une section de fonctionnement de 214 000 €, qui reprend notamment en recettes :

- les produits de gestion pour 70 000 €,
- la subvention d'équilibre versée par le budget général pour 142 710,65 €,
- l'excédent reporté de 1 289 €.

Quant aux dépenses de fonctionnement, signalons :

- les charges générales pour 187 000 €,
- les amortissements de 25 000 €.

À la section d'investissement, de 325 717,54 €, il faut prendre en compte les recettes suivantes :

- 90 000 € du fonds de compensation de la TVA,
- 25 000 € pour les amortissements,
- l'excédent de fonctionnement reporté de 68 711,98 €,
- des recettes pour 142 005 €.

Quant aux dépenses, elles consistent :

- pour l'essentiel en immobilisations corporelles, 317 469 €,
- des immobilisations en cours, pour 7 500 €.

Voilà le budget Locations de salles.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? (*Aucune*).

Est-ce le même vote que précédemment ?

(Cette délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).

Je vous remercie.

Monsieur Jean-Luc VAN BEVEREN pour le budget Nauticaa.

- **Budget primitif 2016 : budget annexe Nauticaa**

M. VAN BEVEREN.- Il est proposé de voter le budget primitif 2016 de Nauticaa qui s'élève à 1 735 000 € en section de fonctionnement et à 1 530 784,65 € en section d'investissement.

Ce budget permet :

- de payer les droits d'entrée des scolaires pour un budget de 105 000 €,
- de payer les trois subventions à Nauticaa : la subvention d'exploitation de 650 000 €, la subvention finançant les travaux de 637 500 € et la subvention pour le renouvellement du matériel de 189 600 €,
- de pratiquer les amortissements pour un montant de 980 000 €,
- de disposer d'une enveloppe de 703 684,65 € en réserve résultant des excédents des années précédentes.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur VAN BEVEREN.

Je vous rappelle, Monsieur VAN BEVEREN, que, lorsque le travail de l'AMO sera suffisamment avancé, nous présenterons lors d'une séance du Conseil municipal les résultats de cette analyse.

Y a-t-il sur ce budget annexe Nauticaa des demandes de prise de parole ? (*Aucune*).

Est-ce le même vote que précédemment ?

(Cette délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).

Je vous remercie.

Monsieur Mouloud AMOUZ, pour le budget suivant.

- **Budget primitif 2016 : budget annexe Production d'énergie**

M. AMOUZ.- Le budget annexe Production d'énergie s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à hauteur de 48 671,81 €. L'excédent de fonctionnement est reporté suite au vote du compte administratif 2015.

Il n'y a pas de section d'investissement.

M. LE MAIRE.- Pas de souci là-dessus ? (*Aucune demande d'intervention*).

Est-ce le même vote que précédemment ?

(Cette délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, vous allez poser des briques. En tout cas, nous l'espérons.

- **Budget primitif 2016 : budget annexe Lotissement « Fossé à sec »**

M. DARRAS.- Nous l'espérons tous.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais avoir à vous présenter trois délibérations qui portent sur le Fossé à Sec, mais, comme les délibérations sont classées avec ordre et méthode, elles sont disséminées, je prendrai donc deux secondes pour en faire une présentation d'ensemble.

Il s'agit de la zone qu'on appelle en termes techniques Fossé à Sec, en termes commerciaux Résidence du Grand siècle, le XVIIe siècle, le siècle de Louis XIV.

Une délibération porte sur le bilan de clôture – que nous verrons tout à l'heure –, qui permet de transférer la gestion de la zone de l'aménageur à la Commune, une délibération porte sur le budget annexe – c'est celle que je vais présenter immédiatement – et une troisième portera sur la commercialisation de la zone, le tout formant un ensemble.

Il s'agit ici, la responsabilité de l'aménagement et de la commercialisation nous ayant été transférée, de voter le budget 2016. Nous avons arrêté le principe de ce budget annexe à l'occasion de notre Conseil municipal du 19 février 2015. Il présente bien des avantages. Le premier est de retracer l'intégralité des dépenses et recettes et donc de faire la vérité des prix sur cette opération. Deuxièmement, ce sont des opérations assujetties à la TVA, cela oblige à les traiter séparément. Enfin, nous n'avons pas de comptabilité de stock ; ces terrains viabilisés étant destinés à la vente, ils ne peuvent être intégrés dans le patrimoine communal.

Ce budget se présente de la façon suivante :

- une section de fonctionnement de 210 000 € qui correspond aux intérêts de la dette et aux frais liés aux travaux et à la commercialisation ;
- une section d'investissement de 4 470 332 € qui correspond au remboursement de la dette en capital et aux stocks de terrains déjà aménagés devant être cédés ou restants à aménager.

Pour financer l'ensemble de ces dépenses, fonctionnement et investissement, nous avons l'emprunt que nous venons de décider et une avance remboursable de la Commune qui sera compensée au fur et à mesure que les lots aménagés seront commercialisés, ce qui a commencé, nous le verrons dans une prochaine délibération.

Suite au prochain numéro.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

C'est un enjeu important. Nous avons donc ce Fossé à Sec à commercialiser.

Je signale que Véronique LAGACHE – elle est dans le public –, qui suit plus particulièrement ces affaires avec Michèle GOUILLARD, sera dès demain soir au salon de l'immobilier de Lens. Dimanche soir, elle doit donc nous revenir avec dix commandes signées, dix ventes effectuées. Voilà l'objectif, Madame LAGACHE, et, si vous revenez avec dix ventes, nous serons très contents et je vous ferai même un gros bisou.

(Rires)

Je pense que nous allons réussir, parce qu'il y a de l'envie. Dans les services, on est motivé par le challenge qui est à gagner. Plus vite ces terrains seront commercialisés et mieux ce sera pour nous. Je le dis toujours, une maison qui s'installe, c'est un foyer nouveau qui s'installe, c'est aussi du dynamisme qui arrive et, pour la Ville, c'est de la richesse créée, parce que c'est aussi une taxe foncière, une taxe d'habitation. Bref, c'est la vie tout simplement qui se développe. J'espère donc qu'on réussira plus rapidement encore qu'on ne le croit la commercialisation de cette CAP Fossé à Sec. En tout cas, on va y mettre l'énergie qu'il faut. Madame LAGACHE, on vous fait confiance. C'est un beau défi que nous avons à relever.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de cette opération. De toute façon, dans l'état actuel, chaque vente effectuée devrait faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Vous imaginez que ce n'est pas très souple et nous essayons d'ailleurs de trouver une formule qui le soit davantage. Nous avons quatre ou cinq Conseils municipaux par an ; si l'acheteur potentiel devait attendre que l'on se réunisse pour avoir sa promesse de vente, vous imaginez bien qu'il va vite se sauver. Il nous faut à tout prix trouver une procédure beaucoup plus simple. Sinon, à défaut, mes chers collègues, je vous le dis et je l'ai dit à mes services, s'il faut se réunir une fois par mois, même un quart d'heure uniquement sur ces questions-là, je réunirai le Conseil municipal. En effet, je ne passerai pas à côté de ces ventes, tout simplement parce qu'il faudrait attendre que l'on se réunisse. Nous ferions donc l'effort de nous réunir beaucoup plus souvent et, s'il faut le faire une fois par mois, nous le ferons une fois par mois. Nous essayons donc de trouver une procédure plus souple, mais encore faut-il que cette procédure plus souple soit légale et validée par les services préfectoraux du contrôle de légalité. Je vous en tiendrai informés au fur et à mesure.

Sur cette délibération, y a-t-il des demandes d'explication ? *(Aucune).*

Est-ce le même vote que précédemment ?

(Cette délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la délibération suivante.

- **Affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé »**

M. DERNONCOURT.- C'est un des mystères. Nous avons remboursé 223 500 €, mais pas sur le bon compte. Il faut donc une nouvelle délibération pour transférer le remboursement d'emprunt du chapitre 65 « charges de gestion courante » en section de fonctionnement et utiliser le compte 1068.

Pour mémoire, rappelons qu'il s'agit du dossier ayant trait au passage de la fibre optique sur le territoire de la commune, la ville devant rembourser à la CALL l'emprunt qui avait été réalisé par le SILDEC, mais, ce syndicat, du fait de sa dissolution, a vu ses actifs et passifs passer à la Communauté d'agglomération, il faut donc régulariser, mais cela n'a aucune incidence financière.

M. LE MAIRE.- Si on peut se réunir pour voter ce type de délibération, on peut se réunir plus que largement sur celle que j'évoquais tout à l'heure.

Qui vote contre cette délibération ? *(Personne).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- **Création d'Autorisations de Programme 2016**

M. DERNONCOURT.- Depuis quelques années, nous avons développé la pratique budgétaire des autorisations de programme en section d'investissement lorsque les dépenses d'une opération souvent lourde s'étalent sur plusieurs exercices. Cette pratique nous permet de planifier les investissements tant sur le plan financier que pour l'organisation et la logistique des chantiers et elle favorise également une meilleure lisibilité financière de la collectivité à moyen terme.

Il est donc proposé d'ouvrir dès cette année 2016 trois autorisations de programme et les crédits de paiement s'y rapportant :

- la première concerne le BHNS pour un montant de 3,2 M€ sur quatre ans ;
- la seconde concerne la rénovation des écoles et s'échelonne sur dix ans pour un montant de 3 M€ ;
- la troisième autorisation de programme concerne la restructuration du groupe scolaire Lamendin La Fontaine et s'inscrit pour 4,5 M€ de dépenses étalées sur cinq ans, qui seront d'ailleurs couvertes par des subventions de la Région là aussi étalées sur cinq ans et représentant 33 % de la dépense.

M. LE MAIRE.- Sur cette délibération, mes chers collègues, y a-t-il des demandes de prise de parole ? *(Aucune).*

Effectivement, la technique des autorisations de programme et des crédits de paiement nous donne de la lisibilité dans nos investissements et surtout de la constance. C'est pourquoi nous appliquons cela dans les écoles puisqu'il y a toujours des travaux de remise en état dans ces écoles.

Nous allons avoir le BHNS, nous allons accompagner l'arrivée du BHNS pour améliorer tout le secteur sur lequel ce BHNS passera. Nous procéderons en particulier à des choses très intéressantes pour le cadre de vie, l'enterrement des réseaux par exemple qui sera fait grâce à ces autorisations de programme qui vont être présentées. Je pense que, une fois que tout cela sera fait, on aura beaucoup de mal à reconnaître le centre-ville parce qu'il sera profondément modifié en bien, je le précise. En effet, aujourd'hui, quand vous voyez tous ces fils pendre partout dans le centre-ville et parfois l'étroitesse de certains trottoirs, ce ne sera pas du luxe que d'accompagner ce BHNS par des travaux qui seront réalisés par nous-mêmes. Autant profiter des tranchées qui seront faites ici ou là pour minimiser le coût des travaux que nous aurons à réaliser. Nous pouvons nous permettre tout cela, justement parce que nous sommes dans une situation financière qui est bien meilleure.

Et puis, Monsieur LARDEZ, tout arrive à qui sait attendre, l'école Jean Macé La Fontaine Lamendin va connaître une nouvelle jeunesse. Merci aussi à la Région et à son président d'antan, Monsieur PERCHERON, qui avaient voté une subvention importante pour la restructuration de ce groupe scolaire. Comme les premières demandes de subvention doivent être faites avant la fin de cet exercice 2016, elles seront faites et c'est pourquoi nous avons inscrit un premier crédit sur cet exercice 2016. Je le dis à Kathy CLEMENT et à Carole DIART, il s'agit de commencer à travailler bien évidemment sur le programme, mais de le faire en étroite collaboration – comme nous en avons l'habitude – avec les parents d'élèves et les enseignants et forcément avec Monsieur LARDEZ qui va y jeter son œil.

Sur cette délibération, est-ce le même vote ? C'est bien l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- **Modification de l'Autorisation de Programme AP14.01 – Rénovation de l'Hôtel de Ville**
- **Modification de l'Autorisation de Programme AP15.01 – Programme réfection des chaussées et trottoirs communaux**
- **Modification de l'Autorisation de Programme AP15.02 – Programme de peinture dans les écoles**
- **Modification de l'Autorisation de Programme AP15.03 – Programme d'entretien des équipements sportifs**

M. DERNONCOURT.- Nous avons quatre délibérations qui constituent des modifications d'autorisations de programme.

Pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, le coût global reste inchangé à 2 450 000 €. Les modifications proposées prennent en compte le fait que les crédits inscrits pour 2014 et 2015 n'ont pas été tous dépensés. Il est proposé de répartir les crédits non utilisés sur les années restantes sans que l'autorisation de programme ne soit modifiée, ni dans son montant global, ni dans sa durée, 2014-2018.

Même démarche pour l'autorisation de programme relative à la réfection des chaussées et trottoirs communaux. Je rappelle que cette autorisation portait sur un montant global de 4 600 000 € s'étalant de 2015 à 2019.

Il en est de même pour le programme de peinture dans les écoles. Il s'agit là d'ajuster les dépenses en fonction des crédits dépensés et ceux restants sans que cela modifie le programme initial, 500 000 € étalés sur cinq ans.

Enfin, s'agissant de l'autorisation de programme d'entretien des équipements sportifs, s'il est proposé de maintenir la durée de ce programme, cinq années, en revanche, compte tenu des besoins, il est proposé de porter l'enveloppe de 250 000 € à 530 000 €. Compte tenu qu'aucun mandatement pour travaux n'a été effectué en 2015, les sommes affectées pour les années suivantes sont sensiblement revalorisées : 120 000 € en 2016, 100 000 € en 2017, 150 000 € en 2018 et 160 225 € en 2019.

Voilà les quatre modifications proposées, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je pense qu'on l'avait déjà signalé ici. Les façades de l'Hôtel de Ville, qui avaient été programmées pour être réalisées sur quatre exercices, le seront sur deux exercices. On a accéléré le processus de réfection de ces façades parce qu'on y gagne financièrement, il était beaucoup plus avantageux de le faire sur deux exercices.

Je rassure celles et ceux qui s'inquiètent de ne pas encore voir arriver les échafaudages. C'est tout à fait normal. Ils doivent arriver pour juin 2016. Les travaux démarreront donc en juin 2016 pour presque deux ans.

Mme DIART.- Jusqu'au mois d'octobre et, après, on reprend en début d'année.

M. LE MAIRE.- Pour quand les travaux seront-ils terminés ?

Mme DIART.- Pour octobre 2017.

M. LE MAIRE.- En octobre 2017, l'Hôtel de Ville sera remis à neuf. Nous pourrons tous admirer le travail qui sera fait et nous procéderons à une inauguration tout à fait normale. Je pense que nous pourrons à nouveau être très fiers de ce bel Hôtel de Ville.

Sur ces délibérations, est-ce le même vote ?

(Ces quatre délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la délibération suivante.

- **Vote des taux**

M. DERNONCOURT.- Il s'agit du vote des taux. Les bases fiscales définitives pour 2016 nous ont été notifiées par les services de l'État et il nous est donc possible dès ce soir de fixer les taux que nous voulons appliquer à la fiscalité.

Je rappelle l'engagement que nous avons pris de ne pas augmenter durant tout le mandat la part communale de la fiscalité. Il est donc proposé tout simplement de laisser à :

- 23,29 % la taxe d'habitation,
- 46,77 % le foncier bâti,
- 66,83 % le foncier non bâti.

Je précise que les bases fiscales initialement prévues à plus 0,8 % seront en réalité de plus 1 %.

Cela nous apportera un produit fiscal en 2016 de 16 103 412 €, soit 373 000 € de plus que l'estimation inscrite au budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Voilà une délibération classique à la suite de la présentation d'un budget. Les taux proposés pour 2016 sont les mêmes que les taux 2015.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, bien qu'il n'y aura pas de baisse des taux, le groupe Liévin Ensemble votera cette délibération. Je pense que la population ne comprendrait pas pourquoi on ne vote un gel de taux. Il serait stupide de notre part ne pas voter cette délibération. Je tenais à le préciser.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Est-il possible de demander une suspension de séance, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr, elle est de droit.

(La séance, suspendue à 20 heures 04, est reprise à 20 heures 12).

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, sur cette délibération, quel est votre vote. ?

Monsieur LAMAND, j'ai compris que vous la votiez.

Quel est le vote du groupe Front National ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Abstention.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Qui vote contre ? *(Personne).*

Pour le reste du Conseil, ce sont donc des votes favorables.

(Cette délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).

Je vous remercie.

Je voudrais signaler que Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL reçoit actuellement de nombreux messages sur son téléphone portable de la part d'un membre qui est forcément présent dans cette assemblée, qui sont des messages à caractère obscène et menaçant. Je demande donc à cette personne de bien vouloir arrêter de menacer et d'envoyer ces SMS. Je les ai ici sous les yeux, je ne les lirai pas tellement ils sont obscènes, je ne peux même pas vous en dire deux mots parce que chaque mot est un mot obscène ou menaçant. Franchement, ces choses-là m'inquiètent profondément.

Je parlais tout à l'heure avec Madame GERMA de cette société qui est aujourd'hui une société de délation. Nous sommes en plein dedans. Je le déplore, je le condamne.

Je sais que Madame VAN WAELSCAPPEL a engagé des démarches, mais j'espère sincèrement qu'elle ira plus loin, parce qu'un numéro de téléphone peut se remonter obligatoirement et je souhaiterais vraiment que les services de la police judiciaire et les services de la justice fassent tout leur travail parce que, franchement, ce que je lis est purement obscène et scandaleux tellement la menace est forte vis-à-vis d'un membre de cette assemblée.

Nous passons à la délibération suivante, Madame BELVA.

**- Demande de remise gracieuse du comptable public assignataire de la commune –
Années 2010-2011-2012**

Mme BELVA.- On demande au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à une demande de remise gracieuse du comptable public. Le montant de 52 013,42 € correspond à deux charges :

- celle de mandats émis en non-valeur et dont le montant était supérieur à celui qui figurait sur la délibération du 25 juin 2010,
- une deuxième charge qui correspondait à des heures supplémentaires payées à des fonctionnaires de catégorie B possédant un indice supérieur à l'indice 380 alors qu'on ne pouvait payer qu'à des indices inférieurs ou égaux à 380.

Afin que Madame BAZZET n'ait pas à payer de ses deniers 52 000 € et du fait que ces erreurs sont apparemment de notre côté, on demande la remise gracieuse.

M. LE MAIRE.- En effet, Madame BAZZET, à la suite d'un rapport de la CRC, a été condamnée à payer une somme importante suite à des erreurs qui ont lieu sur l'émission de mandats d'admission en non-valeur avec des pièces justificatives qui sont insuffisantes semble-t-il pour la CRC, du fait également d'indemnités pour travaux supplémentaires qui ont été versées alors que notre délibération n'était pas suffisamment bien élaborée. Tout cela est tombé sur le dos de Madame BAZZET qui est receveur-percepteur, puisque vous savez que c'est sur leurs deniers personnels que les receveurs-percepteurs sont débiteurs de ces erreurs.

Madame BAZZET a toujours été une professionnelle et un interlocuteur de grande qualité pour la Ville de Liévin. La Ville de Liévin elle-même, au travers de délibérations qui étaient peut-être mal construites à l'époque, a une part de responsabilité.

Je vous propose donc, pour que Madame BAZZET puisse présenter un mémoire en défense conséquent et qui porte, que nous lui accordions cette remise parce que cela pèsera – je l'espère en tout cas – dans la décision du juge de l'exempter du paiement de cette somme, partiellement ou totalement, j'espère que ce sera totalement parce que Madame BAZZET est une grande professionnelle, son professionnalisme n'a d'ailleurs pas du tout été remis en cause malgré cela puisque, désormais, elle exerce à la Région, elle est receveur-percepteur auprès du Conseil régional Nord - Pas de Calais – pour vous dire la qualité de cette personne. Je propose, pour donner de la consistance à son dossier de défense, que nous délibérions favorablement pour cette remise gracieuse.

Qui est contre cette proposition ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie pour Madame BAZZET.

Nous en venons aux marchés publics.

Madame Véronique BELLOUNI, pour la première délibération.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- **Lancement du marché achat de livres, manuels scolaires, documents sonores, partitions et périodiques**

Mme BELLOUNI.- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la Ville de Liévin souhaite lancer une consultation pour l'achat de livres, manuels scolaires, documents sonores, partitions et périodiques.

Vu l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient de rappeler les caractéristiques essentielles de ce programme, le montant prévisionnel du marché, la procédure envisagée.

Monsieur le Maire indique que le marché se décompose en sept lots, ceux-ci sont détaillés sur la fiche.

La consultation sera lancée sous forme d'un appel d'offres en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés.

Le marché pourra être reconduit trois fois de manière expresse par période d'un an, soit jusqu'au 31.12.2020.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché, à signer la procédure de passation de marché public et à signer le marché à venir.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Véronique BELLOUNI.

Y a-t-il des demandes d'explication ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Il est difficile pour moi de prendre la parole, mais je vais le faire tout de même.

Dans ces lots, on parle de documents de fiction, BD et manuels pour le service de la ville, dont la bibliothèque Jacques Duquesne.

Pourrait-on savoir quels sont les autres services ? À titre d'exemple, est-ce que le CCAS Jules Grare, qui dispose d'une bibliothèque, en fait également partie ?

M. LE MAIRE.- Monsieur KUZNIAK, pouvez-vous répondre ?

M. KUZNIAK.- Non, les CCAS ont leur propre budget et ils gèrent eux-mêmes leurs acquisitions. Là, il s'agit uniquement des besoins de la Ville. Il s'agit de tous les abonnements périodiques que l'on trouve ; pour la direction générale par exemple, ce sont tous les abonnements au JO, à la Gazette des communes, etc.

M. LE MAIRE.- Cela vous convient-il, Monsieur LAMAND ?

M. LAMAND.- Oui.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Plus aucune*).

Je profite de l'occasion pour dire que notre cellule des marchés publics fait un très bon travail. Quand je me rendais dans le service, il y avait un grand tableau blanc, sur lequel il n'y avait que du rouge avec tous les marchés qu'il fallait lancer et il y en avait beaucoup. Il faut avouer que nous avons du retard, des difficultés pour être dans les temps. Ce service a été renforcé, Monsieur Laurent DELIERS en particulier est arrivé. Aujourd'hui, quand j'arrive dans le service, il y a maintenant beaucoup de blanc sur le tableau blanc. Cela veut dire qu'ils sont à jour, qu'ils réussissent à tenir tous les marchés publics. De plus, ils se montrent même innovants, car, en particulier au CTM, on utilise aujourd'hui des accords-cadres qui permettent à la collectivité liéinoise de pouvoir mieux négocier les fournitures. Cela a été lancé notamment sur le marché électricité, puisqu'on avait observé que, dans les appels d'offres traditionnels, on avait tendance à payer cher ces fournitures électriques et, grâce aux accords-cadres, on a pu retrouver des prix très à la baisse. Je salue donc le travail qui est réalisé par la cellule des marchés publics, un travail très compliqué.

Sur cette délibération, est-ce un vote à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, pour la délibération suivante.

- **Marché de maîtrise d'œuvre – Extension/rénovation de l'école maternelle Condorcet Germinal – Avenant n° 1 – Validation du coût prévisionnel de réalisation des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre – Validation des missions complémentaires – Validation des prestations complémentaires (Annule et remplace les délibérations du 17 décembre 2015 ayant le même objet)**

M. MACQUART.- Pour des problèmes de fonctionnement, il a été décidé d'engager des travaux d'extension et rénovation de l'école maternelle Condorcet, d'autant plus que ce projet a été retenu au titre de l'ANRU.

Le cabinet d'architecte a été retenu, avec un certain montant d'honoraires estimatif, ainsi qu'un bureau d'OPC. Depuis, le maître d'œuvre, au niveau de l'avant-projet définitif, a estimé une somme à 2 187 536 €, à laquelle s'ajoutent des prestations complémentaires. Ce coût de réalisation est supérieur au coût prévisionnel. Il y a donc lieu de passer par un avenant. Cet avenant a pour but de fixer le coût prévisionnel de réalisation des travaux, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, ainsi que le montant des missions complémentaires.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération qui est effectivement légèrement modifiée en fonction de ces travaux complémentaires qui sont très légers.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Les travaux ont démarré. Le désamiantage avait été fait et les travaux de fondation, déblaiement de terre, etc., sont en cours.

Je le dis à Monsieur MACQUART, j'aimerais qu'il regarde attentivement les barrières de chantier qui ont été posées. Je trouve que la visibilité à cet endroit a été particulièrement occultée et, comme cela se situe dans un virage, je trouve que cela devient dangereux. J'emprunte souvent la rue Léon Blum et j'aurais préféré que ces barrières soient un peu reculées pour redonner un peu de visibilité. Si c'est possible, il faudrait regarder cela avec l'entreprise, je crois que ce serait nécessaire.

Sur cette délibération, sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Lancement d'un appel d'offres ouvert – Marché impression/façonnage de supports de communication 2016-2017**

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, depuis fin 2014, deux entreprises assurent l'impression de nos supports en fonction d'un appel d'offres ouvert. Le service communication a besoin de nouveaux documents, de nouvelles descriptions techniques et il y a lieu de recourir à un appel d'offres ouvert qui pourrait se faire par le biais d'un marché à bons de commande, avec un minimum de 5 000 € et un maximum de 30 000 €, sachant que l'estimation annuelle est de 17 000 €. Ce marché se terminera au 31.12.2017 en fonction d'une reconduction.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Est-ce un vote identique ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

V. ADHÉSION

- **Adhésion à l'Association française de l'Eclairage**

M. MACQUART.- L'Association française de l'Eclairage est une association loi 1901 qui œuvre pour un éclairage intérieur et public responsable, soucieux de ses effets sur l'homme et sur l'environnement.

Afin de profiter de ses services et de ses conseils, voire des produits proposés par l'AFE, il est nécessaire d'y adhérer. Le coût de l'adhésion pour 2016 est de 2 060 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Comme Monsieur MACQUART vient de le dire, l'adhésion a un coût, 2 060 €. Vous mentionnez que la Ville va pouvoir bénéficier des services, conseils et produits proposés par l'AFE.

Est-il possible de savoir – si cela a déjà été chiffré – les économies que l'on pourrait faire par rapport à cette adhésion ?

M. LE MAIRE.- Vous savez que nous sommes engagés dans un audit de tous nos points lumineux. En effet, nos points lumineux sont quand même vieillots, il y a donc nécessité d'en faire l'audit et de regarder comment on peut remédier à la situation pour moderniser et surtout gagner en énergie, car je pense que ces points lumineux vieillots consomment énormément. Une étude est donc en cours et, dans le cadre de cette étude, il est toujours intéressant de pouvoir se rapprocher d'associations qui nous apporteraient un éclairage supplémentaire. Carole DIART sait beaucoup de choses, mais elle ne sait pas tout et, de temps en temps, elle doit pouvoir aller voir ce qui se fait ici ou là en matière d'expertise. Or, cette association est spécialisée dans tout ce qui relève d'éclairage public. C'est dans ce sens que nous adhérons à cette Association française de l'éclairage.

Tout à l'heure, le Front National prendra sans doute la parole pour signaler qu'ils ont déposé un amendement pour demander que soit inscrit l'engagement de la municipalité pour une durée d'un an. On votera sur cet amendement. Personnellement, je ne vois pas l'intérêt de cet amendement parce que, de toute façon, lorsqu'on veut se retirer d'une association, on se retire, c'est tout, et cela se fait immédiatement, il n'est pas utile d'inscrire cela dans une délibération. Notre liberté est totale dans ce domaine. Mais nous mettrons bien évidemment au vote cet amendement.

Je pense, Monsieur LAMAND, que, à la suite de cet audit, à la suite des pistes qui nous seront proposées pour rénover cet éclairage public, beaucoup d'économies seront réalisées. J'espère que ces économies réalisées permettront de financer l'investissement qu'il faudra faire pour procéder à cette rénovation.

Tout cela est en cours. Nous nous faisons aider par un cabinet et, en particulier, par la Fédération départementale de l'énergie qui va également beaucoup nous apporter notamment en matière de financement et de subvention. Le travail est en cours et, là aussi, lorsque nous aurons des choses concrètes à vous présenter, elles vous seront présentées.

M. MACQUART.- Au mois de juin, on pourra faire une synthèse du diagnostic de l'éclairage public.

M. LE MAIRE.- Très bien. Rendez-vous donc au mois de juin.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'entends bien qu'il soit nécessaire de nous entourer d'aides pour avoir une gestion plus économique de notre éclairage public, mais est-ce que cette association nous apporte des choses ou pas ? Comme nous y adhérons et que nous y avons adhéré par le passé, je suppose que cela nous a apporté quelque chose. Toutefois, je ne peux pas m'empêcher de lire de façon amusée le deuxième paragraphe de cette délibération qui dit : « *L'Association française de l'Eclairage est une association de loi 1901 qui œuvre depuis plus de 85 ans pour un éclairage intérieur et public responsable, soucieux de ses effets sur l'homme et sur l'environnement.* »

Si, depuis 85 ans, cette association s'occupe d'une gestion économe de notre éclairage public, quand on voit, lorsqu'on est dans un avion ou une fusée, comment nous, pays occidentaux, éclairons à la fois la terre et le ciel, on peut se demander ce qu'ils ont fait pendant des années.

Que, ces dix dernières années, ils soient un peu plus soucieux d'une gestion publique, responsable, soucieuse des effets sur l'homme et l'environnement, certes, mais, depuis 85 ans, cela me laisse perplexe.

On votera bien sûr cette délibération, en espérant que cela nous apporte des solutions pour gérer de façon économe et respectueuse pour l'homme et notre environnement notre éclairage public sans éclairer à la fois Liévin, mais aussi le ciel au-dessus de nos têtes.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, il y a 85 ans, nous n'étions pas là et vous imaginez bien que les sensibilités de l'époque n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Vous ne pouvez pas replacer les conditions d'aujourd'hui à il y a 85 ans. À cette époque, les questions d'énergie ne préoccupaient personne, le pétrole coulait à flot, on allait chercher le charbon où on voulait. N'allez donc pas dire que cette Association française de l'Éclairage, il y a 85 ans, dilapidait et gaspillait les ressources.

Je pense que, aujourd'hui, comme tout un chacun, la société dans sa globalité évolue beaucoup plus sur ces aspects et est sensible à un éclairage qui soit respectueux, responsable et soucieux de ses effets sur l'homme et l'environnement, comme c'est écrit ici. Il y a 85 ans, les conditions étaient totalement différentes, Monsieur LUDWIKOWSKI, n'exagérez pas.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est la délibération qui le dit.

M. LE MAIRE.- Oui, mais, il y a 85 ans, cette association avait peut-être des sensibilités particulières qui ne sont pas celles d'aujourd'hui.

Vous-même, Monsieur LUDWIKOWSKI, avec l'âge, vous évoluerez, vos sensibilités évolueront.

(Rires).

Je vais d'abord faire voter sur cet amendement proposé par le groupe Liévin Bleu Marine.

Vous souhaitez peut-être en dire deux mots, Monsieur KAZNOWSKI ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je connais certaines collectivités où, dès lors qu'elles s'engagent à adhérer à une association, l'adhésion est naturellement reconduite chaque année sur toute la durée du mandat. Par souci de précision, on demande donc d'écrire que l'on s'engage pour une année et que, si on reconduit l'adhésion à cette association l'année prochaine, elle nous soit à nouveau présentée ici en Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Non. Une fois que nous adhérons à une association, elle est renouvelée chaque année si nous le décidons.

M. KUZNIAK.- L'adhésion relève du Conseil municipal, mais le renouvellement est un pouvoir propre du maire. C'est une décision en bureau.

M. LE MAIRE.- C'est moi qui ai le pouvoir de renouveler ou non cette adhésion, mais vous pourrez le constater puisque cela figure dans le compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués. Chaque année, en lisant ce long compte rendu, vous verrez si j'ai renouvelé ou pas cette adhésion à l'Association de l'Éclairage.

Lorsqu'on veut se retirer d'une association, on en a toujours le droit comme bon nous semble. C'est pourquoi cet amendement me semble totalement inutile.

Je vais faire voter cet amendement présenté par le groupe Front National, rassemblement bleu marine.

Qui souhaite voter cet amendement ? Cinq voix *(Le groupe Liévin Bleu Marine)*.

Qui s'abstient ? *(Personne)*.

Qui est contre ? *(Le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté)*.

Cet amendement est rejeté.

Je fais maintenant voter la délibération.

Qui est contre l'adhésion à cette Association française de l'Éclairage ? *(Personne)*.

Qui s'abstient ? *(Personne)*.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, vous avez une série de délibérations.

VI. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- Liévin : rue du 1^{er} mai – Cession à Monsieur QUAGLIOZZI et Madame VEAUX

M. JACKOWSKI.- Commençons par le cas de Monsieur QUAGLIOZZI et Madame VEAUX, demeurant au 34 rue du 1^{er} mai. Ils se sont manifestés pour acquérir une partie du trottoir, 22 m². C'est une partie enclavée jouxtant leur propriété.

On vous propose le déclassement de cette parcelle afin de la vendre et de réaliser une place de stationnement. Le prix est de 1 100 € HT.

M. LE MAIRE.- Je fais voter la délibération.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Je suppose que le vote sera identique pour les autres délibérations. Si vous voulez changer votre vote, vous me le direz.

- Liévin : secteur de l'Europe, rue Nelson Mandela – Cession de terrains à Coopertois

M. JACKOWSKI.- Dans le cadre du projet ANRU, dans le secteur de l'Europe, Coopertois se propose de réaliser 17 logements en accession sociale rue Nelson Mandela. La valeur vénale de cette unité foncière est estimée à 435 000 € HT.

Or, toujours dans le cadre de l'ANRU, le secteur de l'Europe doit accueillir un immeuble collectif de 18 logements sociaux appartenant à Pas-de-Calais Habitat. Coopertois, pour sa part, propose la construction de logements en accession sécurisée à la propriété en opérations groupées et s'adressant à une clientèle dont les revenus sont plafonnés. Le problème est le suivant : la valeur vénale déterminée par France Domaine ne saurait correspondre à un prix de cession à un constructeur social, sauf à augmenter le coût de l'opération et, de ce fait, à l'annuler, une telle valeur vénale ne pouvant être répercutée sur les acquéreurs potentiels.

C'est pourquoi Monsieur le maire propose que la vente soit régularisée au prix de 205 700 €, TVA en plus, tous frais à la charge du preneur, soit 12 100 € HT par logement, prix plafond pour pouvoir équilibrer ce programme.

M. LE MAIRE.- Je signale que, sur l'opération Coopertois Europe, nous sommes à 8 lots commercialisés sur 17 et, sur Chouard, nous sommes à 8 sur 15. Cela fonctionne donc très bien. Ces ventes ont été réalisées en seulement quelques semaines.

Sur cette délibération, est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

- Liévin : rue François Jacob – Acquisition d'une parcelle de terrain à Territoires 62

M. JACKOWSKI.- Nous sommes direction Calonne. Il s'agit de l'acquisition par la Commune d'une parcelle située rue François Jacob, dans la ZAC de l'Alouette, dans l'enceinte du stade Dufлот, cadastrée AV n° 139, pour une superficie de 972 m². Cette acquisition est faite pour l'installation d'une antenne pour téléphonie mobile auprès de Territoires 62.

Le prix proposé est 18,24 € le m² HT, soit pour le terrain 17 700 € HT.

M. LE MAIRE.- Est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

- **Liévin : ancienne cité Jean Jaurès – Acquisition d'un ensemble foncier à Maisons & Cités Soginorpa**

M. JACKOWSKI.- Nous sommes maintenant dans l'ancienne cité Jean Jaurès, chère à Monsieur le Maire, en vue de l'acquisition d'un ensemble foncier à Maisons & Cités Soginorpa, dans le cadre des réserves du Louvre. La superficie du terrain est de 772 m², il est estimé à 32 400 € HT, sur la base de 42 € HT le m².

M. LE MAIRE.- C'est hors sujet, mais je vous le dis puisque nous sommes sur Maisons & Cités Soginorpa. Je suis exaspéré et j'en ai – excusez-moi de l'expression – un peu « ras la casquette » de ces maisons Maisons & Cités libres, vacantes, abandonnées ! Je peux comprendre qu'il puisse y avoir certaines maisons vacantes et que des raisons puissent expliquer la vacance de certains logements, mais, là, ce n'est pas explicable, il y en a beaucoup trop.

J'ai demandé en particulier à Michel LENGLET de me faire l'inventaire et de photographier chacune de ces maisons qui sont aujourd'hui vacantes à Liévin. Je crains d'avoir un nombre de maisons vacantes qui soit particulièrement important.

Il est totalement inadmissible que l'on puisse voir autant de maisons vacantes alors qu'il y a tant de besoins de logement individuel et de voir ce patrimoine se dégrader faute d'une occupation de ces logements !

Cet inventaire sera fait et il sera ensuite envoyé aux services de Maisons & Cités pour que rapidement des mesures soient prises afin que ces maisons soient rénovées et surtout réoccupées par des locataires. Monsieur DARRAS est bien au courant de ce sujet, quand on voit les listes de demandeurs de logement qui sont particulièrement importantes surtout dans le domaine du logement individuel, je le dis, il y a urgence ! Je dirai aux services de Maisons & Cités qu'il y a véritablement urgence à ce qu'il y ait une intervention rapide et, demain, un plan d'importance pour que ce problème soit réglé. En effet, je rencontre ce problème à Liévin, mais aussi dans les autres villes du bassin minier et ce n'est pas admissible quand on connaît les besoins qui existent dans cette région.

C'était hors sujet, mais c'était un « coup de gueule » que je voulais pousser. Je l'ai déjà poussé deux fois au Conseil d'administration de Soginorpa, je le pousse devant vous.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? (*Aucune*).

Est-ce l'unanimité ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

- **Liévin : rue du Docteur Biat – Echange de terrains entre la Vie Active et la Commune**

M. JACKOWSKI.- Cette délibération concerne un échange de parcelles entre la Commune et la Vie Active située rue du Docteur Biat, l'ancien IME, institut médico-éducatif.

Vous avez sur le document le détail des parcelles cadastrées et leur superficie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

M. LEJEUNE.- Jérôme DARRAS et moi-même ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE.- C'est noté.

Est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur LEJEUNE et Monsieur DARRAS n'ayant pas pris part au vote*).

Je vous remercie.

- **Liévin : bilan des acquisitions et cessions immobilières – Année 2015**

M. JACKOWSKI.- Vous avez un tableau récapitulatif du bilan annuel 2015 de toutes les acquisitions et cessions opérées sur la commune de Liévin. Cela est conforme à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il suffit de lire le tableau et tout est détaillé.

M. LE MAIRE.- Sur cette délibération, est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : immeubles à usage d'habitation appartenant à la Commune - Locations**

M. JACKOWSKI.- Vous avez un tableau récapitulatif des immeubles à usage d'habitation appartenant à la Commune de Liévin, qui sont loués. Vous avez les noms, les adresses et le loyer mensuel. Tout est précisé dans le tableau.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération que je n'aurais pas souhaité présenter. En effet, les personnes dont vous voyez les noms sont des fonctionnaires municipaux qui bénéficiaient d'un logement dit de fonction dans le cadre de l'exercice de leur mission et cela arrangeait tout le monde, l'agent qui bénéficiait d'un logement à titre gratuit et la collectivité parce que, dans les maisons où étaient les agents, ils préservaient la sécurité dans le secteur. Il y en avait en particulier dans les groupes scolaires, les salles municipales, etc. et la présence d'un agent évite beaucoup de choses et notamment des dégradations.

Comme il y a à Paris certains fonctionnaires de haut niveau qui ne savent plus quoi faire et qui, à mon avis, s'ennuient, on nous a « pondu » un texte de loi qui restreint d'une manière extrêmement forte le bénéfice de ces logements de fonction. Nous avons pu en garder quelques-uns où nous avons pu garder cette qualité d'agent de fonction et les attribuer à des fonctionnaires, mais, malheureusement, toutes ces personnes – et il en existe d'autres qui sont repartis en location dans d'autres logements que des logements municipaux – doivent aujourd'hui payer un loyer. De notre côté, nous avons une présence qui n'est plus assurée, parce que je ne peux pas demander à ces personnes de faire ce qu'elles faisaient auparavant puisqu'elles doivent désormais payer leur loyer. Je me retrouve donc à devoir par la suite mettre des équipes d'astreinte, etc.

Tout le monde est perdant dans cette affaire, tout simplement parce qu'un type très astucieux a trouvé cette idée géniale. C'est une idée tellement géniale, qu'elle ennuie tout le monde.

Nous devons donc vous présenter une telle délibération que, jamais, je n'aurais souhaité présenter. Vous voyez les loyers, 600 € de loyer mensuel par exemple, ce n'est pas rien, alors que ces personnes effectuaient dans le cadre de ces logements de fonction un travail tout à fait remarquable. Nous avons tout exploré, tout poussé au maximum, nous avons même pris tout le temps qu'il fallait pour essayer de retarder l'échéance, mais, malheureusement, nous sommes arrivés au bout et nous sommes dans l'obligation de vous présenter cette délibération.

Sur cette délibération, y a-t-il des prises de parole ? *(Aucune).*

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin : Fossé à Sec – Procédure d'achèvement de la concession publique d'aménagement – Bilan de clôture (Modificatif)**

M. DARRAS.- Fossé à Sec, épisode 2.

Nous avons délibéré le 17 décembre 2015 pour clôturer la concession publique d'aménagement, mais le diable est dans les détails disait Friedrich NIETZSCHE, il s'est glissé dans les chiffres et nous avons une erreur matérielle à corriger. Il fallait lire non pas 684 € sur un reste à régler dont vous avez la référence, mais 864 €. Pour cette erreur matérielle, nous devons délibérer à nouveau.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ?

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GASSE, toujours pour le Fossé à Sec.

- **Liévin : Fossé à Sec – Résidence du Grand Siècle – Nouvelle appellation**

M. GASSE.- Troisième épisode.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que, lors du Conseil municipal du 19 octobre 2009, il a été décidé de dénommer la première tranche de 32 lots libres rue Emile Zola à Liévin « Résidence du Grand Siècle ». Il précise qu'il y a lieu de conserver ce nom pour l'ensemble du programme.

Il est donc proposé de dénommer le programme rue Emile Zola « Résidence du Grand Siècle ». Monsieur le Maire situe sur le plan le secteur en cause et invite ensuite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GASSE.

Par souci de cohérence, nous allons effectivement étendre ce nom « Grand Siècle » à l'ensemble du secteur.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin : Résidence du Grand Siècle – Commercialisation des lots – Engagement de la procédure**

M. DARRAS.- C'est le dernier épisode.

Maintenant que la concession est clôturée, maintenant que nous avons un budget, il faut nous mettre au travail, ce que nous avons commencé à faire.

Vous avez une délibération qui a été remise sur table pour la simple raison que nous avons eu l'estimation des Domaines sur les terrains le 15 mars. C'était tout frais et cela n'a pas pu être joint au dossier. Vous avez bien entendu tous les chiffres.

Il est proposé de commercialiser cette Résidence du Grand Siècle en trois phases – pour ceux qui connaissent le terrain ou qui ont regardé la carte jointe, nous allons commercialiser du sud vers le nord, c'est-à-dire vers le collège –, une première phase qui comprendra 13 lots, une deuxième phase 18 lots et une troisième phase 52 lots. Vous avez l'estimation des Domaines, je ne lirai pas l'ensemble de ces estimations.

Il vous est proposé de respecter ces estimations pour les phases 1 et 3, mais, en revanche, de baisser ces estimations pour la phase 2 puisque ce sont des logements qui sont enclavés dans la zone et le montant proposé par les Domaines nous paraît surestimé, nous proposons de le ramener à de plus justes proportions. Vous avez le tableau qui est joint.

Ensuite, vous est détaillée la procédure que nous allons devoir respecter, qui offre toute garantie de paiement pour la Commune et qui, en l'état actuel de nos informations et de nos discussions, nous obligera à redélibérer chaque fois que nous aurons un acheteur pour l'un des lots dans les conditions que Monsieur le Maire a rappelées tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

On vous propose donc de déroger – il y a suffisamment d'arguments qui seront avancés pour pouvoir obtenir cette dérogation – au prix fixé par les Domaines car, parfois, leurs estimations sont très loin de la réalité. Effectivement, ils fixent ce prix des terrains entre 90 € et 95 € le m². Or, pour les premières touches que nous avons – et elles ne sont pas des moindres, il y a déjà une quinzaine de pré-commercialisations, en tout cas de contacts réels –, une commercialisation est rendue possible autour de 74 € ou 75 € le m².

Par conséquent, sur cette phase 2 qui est aujourd'hui la moins intéressante de par son emplacement, je vous propose de déroger à cette règle fixée par les prix des Domaines à 90 ou 95 € et d'en venir à un prix fixé entre 74 € et 75 € au m² tels que nous avons nos premiers contacts aujourd'hui et ceci dans l'intérêt de la commercialisation de ce programme et dans nos intérêts. En effet, plus vite ces maisons se construisent et mieux ce sera. Je ne vois pas l'intérêt d'avoir des terrains vides, cela ne procure que des dépenses pour la collectivité et des désagréments, par exemple des dépôts sauvages d'ordures ou parfois des implantations un peu intempestives et illégales de gens du voyage. Tout cela cause beaucoup de dépenses. Autant les éviter et, plus vite ces terrains seront lotis, mieux ce sera pour nous.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur Jacques LELONG, pour la cité Pasteur.

- Liévin : cité Pasteur - Dénomination

M. LELONG.- Dans le cadre du réaménagement de la cité Pasteur, il y a lieu de nommer deux immeubles de lotissements collectifs qui seront mis prochainement en service.

Il est proposé de les donner, pour l'un, à Monsieur Jean-Michel STECOWIAT, ancien directeur général de l'office d'HLM, Pas-de-Calais Habitat, décédé en 2015, et, pour l'autre, à Monsieur Raymond DELFORGE, issu d'une famille bien connue du quartier, fusillé par les Allemands le 17 juin 1944.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Jacques LELONG.

Jean-Michel STECOWIAT était l'ancien directeur général de Pas-de-Calais Habitat, un homme remarquable. Pourquoi la cité Pasteur en particulier ? Cela a été le premier jury de concours auquel j'ai participé en tant que maire – je venais d'être désigné. Quatre cabinets d'architecture présentaient leur projet et celui que j'ai retenu, qui a dû être retenu par l'ensemble de la commission puisque je n'étais pas seul à délibérer, l'a été grâce à la voix prépondérante de Jean-Michel STECOWIAT. Je l'en remercie, parce que ce programme était le plus qualitatif, mais le plus coûteux. Jean-Michel STECOWIAT m'a fait le plaisir, sachant que c'était la première fois pour moi et voyant que ce programme était beaucoup plus avantageux pour les locataires qui allaient vivre dans cette cité Pasteur, de dire « on y va comme cela ». Jean-Michel était vraiment un homme d'une très grande qualité.

Nous avons inauguré la résidence Michel Vancaille. Ils faisaient un formidable duo avec Michel VANCAILLE. Je crois que la réussite de Pas-de-Calais Habitat pendant ces années-là était la réussite du duo. L'un et l'autre étaient complémentaires. Je crois qu'ils s'entendaient parfaitement, c'étaient des vrais copains. Ils étaient très bons tous les deux et Pas-de-Calais Habitat a d'ailleurs bien grandi pendant cette période, le bilan de Pas-de-Calais Habitat pendant cette période a été remarquable.

Concernant Raymond DELFORGE, il y a une erreur dans la rédaction. En effet, s'il est né en 1924, malheureusement fusillé en 1944, et s'il avait 21 enfants, je ne sais pas comment il a fait. Il n'est pas père de 21 enfants, mais il fait partie d'une famille de 21 enfants.

Monsieur Raymond DELFORGE a été fusillé à la citadelle d'Arras et habitait cette cité Pasteur. C'est donc un juste retour des choses.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Recodification du livre 1^{er} du code de l'urbanisme**

M. DARRAS.- Le nouveau livre 1^{er} du code de l'urbanisme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il vous est proposé d'intégrer à notre plan local d'urbanisme deux tables de concordance entre les anciennes et les nouvelles références, partie législative et partie réglementaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Je suis accablé, parce que les messages continuent et en faisant référence à ce que j'ai dit tout à l'heure. Cela montre bien que cela vient d'ici.

Madame GACI, pour le développement territorial.

VII. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- **Conseils citoyens**

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il convient de délibérer dans le cadre des contrats de ville et, tel que nous avons pu le faire au travers du contenu des comités de quartier, nous sommes dans l'obligation de mettre en place des conseils citoyens sur chacune des trois zones retenues en contrat de ville :

- Calonne/Marichelles/Vent de Bise,
- Blum/Salengro/Cité 109,
- Les Hauts de Liévin en approche intercommunale avec la Cités des Provinces, la Cité du 9 septembre bis sur Loos-en-Gohelle et Lens.

La proposition est de délibérer aujourd'hui sur la mise en œuvre de ces conseils citoyens qui sont portés par les comités de quartier et nous travaillons avec des équipes pour vous faire une présentation plus concrète dans les prochaines semaines et ou les prochains mois sur l'organisation de ceux-ci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Je proposerai d'ailleurs que l'on ait un conseil citoyen peut-être plus ciblé sur le quartier du Vent de Bise en particulier de telle manière que, dans le cadre de la restructuration de ce quartier, dans le cadre du programme ANRU 2, nous puissions nous reposer sur ce conseil citoyen particulier au Vent de Bise car, si on a un conseil citoyen Calonne/Marichelles/Vent de Bise, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de gens du Vent de Bise. Il faut à tout prix qu'on ait une instance citoyenne et c'est pourquoi il faudra ajouter un conseil citoyen plus particulier sur le quartier du Vent de Bise, mais nous reparlerons de tout cela.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai un petit problème avec cette délibération. Vous nous proposez de baser les conseils citoyens sur les conseils de quartier qui existent. La loi LAMY en l'occurrence présentait les conseils citoyens avec des missions bien précises ; elle leur donnait comme missions, la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la neutralité et aussi d'autres principes qui renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : la souplesse, l'indépendance, la pluralité, la parité, la proximité, la citoyenneté et la

coconstruction. Je ne sais pas si toutes ces missions – souplesse, indépendance, pluralité – sont actuellement en vigueur dans les conseils de quartier.

« La liberté : Le conseil citoyen a vocation à favoriser l'expression d'une parole libre. Si l'autonomie vis-à-vis des institutions en est le corollaire, cette liberté impose également que soit assurée au sein du conseil citoyen la possibilité pour chacun de ses membres d'émettre propositions et avis sur chacun des thèmes soumis à débat. Les modalités d'organisation et le fonctionnement du conseil citoyen doivent garantir la mise en œuvre pleine et entière de ce principe. »

Je me pose la question : est-ce que ce principe et les modalités d'organisation et de fonctionnement de nos conseils de quartier assurent la liberté du citoyen ?

« Egalité : Corollaire du principe de liberté, le principe d'égalité impose que la parole de chaque membre du conseil soit également considérée et prise en compte. Les propositions et avis émanant du conseil citoyen résultent des échanges entre chacun de ses membres et en constituent la synthèse. En l'absence de consensus, les représentants du conseil, s'ils portent la position adoptée par la majorité, font également mention des avis divergents et propositions alternatives formulées.

Fraternité : Les membres du conseil citoyen s'engagent volontairement à oeuvrer en faveur de leur quartier dans le respect des convictions de chacun. Cette mobilisation relève d'une démarche collective et solidaire au service de l'ensemble des habitants et promouvant le dialogue intergénérationnel et interculturel.

Laïcité : Le conseil citoyen est un lieu de débat public ouvert à la parole des habitants, associations et acteurs du quartier. À ce titre, il ne saurait y être toléré d'actes prosélytes ou manifestement contraires à la liberté de conscience de ses membres.

Neutralité : Le conseil citoyen est le lieu d'expression des habitants, associations et acteurs locaux du quartier, que rassemble leur appartenance commune au quartier et l'objectif commun d'apporter les réponses les plus pertinentes aux problématiques identifiées. Sa neutralité signifie son indépendance et son autonomie vis-à-vis des partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement hostiles au respect du principe de pluralité.

Souplesse : Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen, si elles sont tenues de répondre à un certain nombre de principes, doivent également et avant tout prendre en compte le contexte local. Le cadre de référence permet de garantir la mise en œuvre du processus de coconstruction sans imposer de modèle type susceptible d'entraver plus que de favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes.

Indépendance : Porteurs d'une expertise nouvelle et force de proposition...

Pluralité : La pluralité des voix qui s'expriment au sein du conseil garantit la richesse des positions qu'il porte.

Parité : Les conseils citoyens sont composés d'une part de représentants d'associations et d'acteurs locaux et, d'autre part, d'habitants tirés au sort en respectant un principe paritaire. »

Je vais aller plus vite, parce que je vous sens un peu las.

M. DARRAS.- On l'a lu aussi.

M. LE MAIRE.- Vous êtes un bon défenseur du ministère de la Ville.

M. LUDWIKOWSKI.- Oui. Il se trouve que la liste que je portais et qui m'a amené ici s'appelait « Ecologie et citoyenneté ». Je ne pense pas, notamment pour la désignation des habitants dont on propose qu'ils soient tirés au sort, que les conseils de quartier actuels, sur lesquels sont basés ces conseils citoyens, sont dans tous les objectifs et les missions qui viennent d'être déclinés. C'est pourquoi ce projet de délibération me pose un problème.

Excusez-moi d'avoir été long.

M. LE MAIRE.- Pas du tout, Monsieur LUDWIKOWSKI. J'ai toute la nuit devant moi.

Madame GACI va répondre.

Mme GACI.- Monsieur LUDWIKOWSKI, je pense qu'il y a une phrase transition qui vous aurait évité d'être aussi prolixe. Votre propos était très intéressant, vous avez bien lu la loi LAMY et tout ce qui est à faire aux conseils citoyens.

Quelle a été la démarche ? Dans la phase définition des conseils citoyens, nous avons demandé autorisation au Préfet de pouvoir nous appuyer sur les conseils de quartier afin de ne pas être hors-jeu sur l'attribution des moyens alloués aux associations durant cette période.

Aujourd'hui, nous prenons une délibération qui annule et remplace celle qui avait été prise le 19 décembre 2014 afin d'impulser concrètement les conseils citoyens tels que stipulés sur la loi LAMY et les différentes circulaires, etc.

La phrase transitoire était : « *au regard des exigences des textes afférents à la mise en œuvre et à l'accompagnement des quartiers prioritaires de la politique de la ville, il est nécessaire de créer une instance participative* », celle-ci étant le conseil citoyen tel que défini.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, vous n'avez pas compris ?

M. LUDWIKOWSKI.- Non. Est-ce à dire que, après le vote de cette délibération, on reviendra vers cette assemblée pour l'instauration des conseils citoyens dans les trois quartiers que l'on vient de dénommer, plus un que vous venez de nous faire découvrir en séance ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. LUDWIKOWSKI.- Nous aurons donc bien une proposition d'organisation et de fonctionnement de ces conseils citoyens qui viendra en débat à ce Conseil municipal ?

M. LE MAIRE.- Oui, Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- La lecture de ce projet de délibération ne me l'avait pas fait comprendre. Je m'en excuse, mais je préfère sortir de cette salle plus intelligent que plus bête que lorsque j'y suis entré. Merci.

M. LE MAIRE.- Vous jouez votre rôle de conseiller municipal et vous essayez de voter en toute connaissance de cause les délibérations qui vous sont proposées et cela est très bien.

J'ai le temps de vous écouter, Monsieur LUDWIKOWSKI et, en plus, ce n'est jamais désagréable, parfois un peu long mais ce n'est pas grave. Nous sommes là tout le temps qu'il faut.

Par conséquent, oui, nous reviendrons là-dessus.

Monsieur LUDWIKOWSKI, je l'ai dit à Madame GACI qui s'occupe de ces choses-là plus particulièrement, je souhaite que les choses soient bien faites. Si on crée des citoyens, si on dit que ces citoyens vont effectivement avoir un rôle à jouer, je ne veux pas que ce soit de façade. Je ne veux pas laisser croire qu'on va mettre cela en place, qu'on va les impliquer dans ceci et cela et que, pour finir, il ne se passe rien parce que ce qui aura été mis en place n'est pas bon ou parce qu'on n'aura pas mis les moyens nécessaires, etc. Je le répète, quand on implique des citoyens et que, pour finir, au bout d'un certain temps, ils s'aperçoivent qu'il n'y a rien, ils disent : « comment voulez-vous que je m'investisse à nouveau dans la vie publique et que je m'y réintéresse ? ».

La commande qui est passée à Madame GACI est d'aller voir ce qui existe. Des conseils citoyens sont déjà mis en place et je sais que certaines expériences sont des fiascos totaux. Je souhaite qu'on regarde toutes les expériences qui sont déjà en place et notamment ce qui fonctionne le mieux dans le sens que vous avez évoqué, celui de la citoyenneté, etc. C'est ainsi que les choses seront faites ici.

Je le répète, je ne veux pas mal faire les choses. Quand on fait ce genre de choses, il faut bien les faire. Si on veut réintéresser les gens à la chose publique, il ne faut pas que ce soit fait de pacotilles, il faut que ce soit réel.

Nous allons donc bien faire les choses et nous reviendrons vers vous pour une organisation qui, je l'espère, Monsieur LUDWIKOWSKI, vous ravira et emportera votre adhésion.

Vous avez même le droit de vous rapprocher de Madame GACI pour éventuellement donner votre avis, quelques conseils, pour l'inviter à voir ici ou là ce qui fonctionne bien. Madame GACI est à votre disposition.

Sur cette délibération, y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Est-ce un vote à l'unanimité ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR, nous en venons à la culture.

VIII. CULTURE

- Modification de la tarification des droits d'entrée de la salle de cinéma du centre Arc en Ciel

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire, il est rappelé aux membres du Conseil municipal que, par une délibération en date du 9 avril 2015, les prix d'entrée des séances de cinéma avaient été fixés.

Il s'avère nécessaire de rectifier ces prix d'entrée. Les séances programmées dans le cadre de « un dimanche au cinéma » seront désormais gratuites. Les autres tarifs restent inchangés.

Il est signalé également que, lors des séances, la vente de friandises et de boissons sera proposée mais non imposée.

Les prix sont les suivants : 1 € pour les pop-corn, 0,50 € pour l'eau, 1 € pour les boissons non alcoolisées.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAUTECOEUR.

Un amendement est proposé par le groupe Front National.

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Dans le but d'enrichir cette délibération, nous avons une proposition qui peut être aussi innovante. C'est pourquoi nous avons décidé de déposer un amendement.

Nous souhaitons remplacer les friandises qui seront mises à la vente par des fruits de saison. Pour exposer ces motifs, nous disons que, si les friandises font du bien au moral, ils font du mal à l'organisme, ils sont les principaux responsables des caries auxquelles les enfants sont très exposés et jouent un grand rôle dans l'obésité infantile. Ensuite, ils n'apportent à l'organisme que du mauvais sucre, c'est-à-dire du sucre raffiné et dépourvu de qualités nutritives.

Nous faisons donc cette proposition qui, peut-être, sera votée à l'unanimité, ce que nous souhaitons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Laissons les personnes, elles sont libres de leurs choix. De plus, que ferions-nous des fruits frais invendus ? Ce serait un peu compliqué.

Une séance de cinéma est aussi un moment de plaisir. Laissons un peu de plaisir dans la vie. On a le droit de se réserver quelques petits moments. Ils sont rares. Quelques friandises, cela n'a jamais fait de mal non plus. C'est la surconsommation de friandises qui est mauvaise. Je suis le premier à en manger et je pense que cela va encore. Je pense que l'on peut quand même laisser ce petit moment de plaisir à chacune et à chacun lorsqu'on va à une séance de cinéma. En tout cas, c'est mon avis personnel.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Pour ce qui est des friandises, il est vrai que ce n'est pas toujours très bon, mais les parents sont là pour veiller au grain, c'est de leur responsabilité. Je pense qu'il faut arrêter de se substituer à l'autorité parentale. À un moment, il faut que tout le monde soit responsable. Ce n'est pas en mettant des fruits ou je ne sais quoi d'autre... car on peut aller plus loin, on peut ne vendre que de l'eau, car, dans les boissons non alcoolisées, il y a du sucre. Chacun est responsable de ses actes et des actes de ses enfants.

M. LE MAIRE.- Et cela n'empêchera pas celui qui veut des friandises d'en mettre dans ses poches avant de venir au cinéma.

M. LAMAND.- Tout à fait et, comme vous l'avez dit, le cinéma est un plaisir, n'y ajoutons pas une contrainte.

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord avec vous, je partage, Monsieur LAMAND.

Qui vote cet amendement proposé par le Front National ? Cinq voix (*Liévin Bleu Marine*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

J'en déduis qu'il est rejeté.

Nous passons au vote de la délibération.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK, pour les délibérations suivantes.

IX. JEUNESSE-LOISIRS

- Proposition tarifaire des accueils de loisirs sans repas juillet et août 2016

M. WITCZAK.- Monsieur le Maire, il s'agit de cinq propositions tarifaires pour les accueils de jour, de garderie, en période estivale ou non.

La première concerne les accueils de loisirs sans repas pour les quartiers Blum, Brel, Vent de Bise, Montgolfier, Mandela, Pignon, Marichelles et Baras.

M. LE MAIRE.- Sur cette délibération, y a-t-il des interventions ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- J'ai un petit problème avec cette délibération, pas sur le fond, mais sur la forme. Si on prend par exemple une famille d'un quotient inférieur à 617, la CAF participe à hauteur de 47,60 € et la famille à 17 €. Si le quotient est supérieur, la famille paye le tarif de 74,50 € que je suppose être le tarif plein. Il y a un différentiel de 9,90 € entre les deux. Est-ce une erreur ou est-ce la commune qui prend en charge cette différence ?

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND, comme personne ici ne sait répondre, Monsieur TALAGA qui, je pense, aurait pu vous répondre, n'étant pas là, je vous propose de voter la délibération ou de vous abstenir si vous préférez et de vous rapprocher de Monsieur TALAGA qui vous donnera les raisons de cette différence.

M. LAMAND.- Je pense qu'il faut donner l'explication à toute l'assemblée.

M. LE MAIRE.- Au prochain Conseil municipal, je vous donnerai l'explication.

Je vous propose de voter tout de même cette délibération parce que nous en avons besoin.

M. LAMAND.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Sur cette délibération, sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

- Proposition tarifaire des accueils de loisirs avec repas juillet et août 2016

M. WITCZAK.- Il s'agit là des accueils de loisirs Marichelles, Val de Souchez et Paul Bert avec repas.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- On a exactement le même problème sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous donnerai donc la même explication la fois prochaine.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

- **Proposition tarifaire de l'accueil de loisirs avec repas et sans repas et garderie du Val de Souchez les mercredis du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017**

M. WITCZAK.- Il s'agit des propositions tarifaires pour l'accueil de loisirs avec et sans repas de la garderie du val de Souchez les mercredis du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Proposition tarifaire pour la garderie Val de Souchez et Paul Bert juillet et août 2016**

M. WITCZAK.- Cette délibération concerne la garderie Val de Souchez et Paul Bert pour la période estivale juillet et août 2016.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Proposition tarifaire des accueils de loisirs du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017**

M. WITCZAK.- Il s'agit de la proposition tarifaire des accueils de loisirs sur la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017 pour les Marichelles, Vent de Bise, Léon Blum, Jacques Brel, Baras, Edouard Pignon, Montgolfier et Mandela.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- J'ai juste une question : qu'est-ce qui justifie la différence de prix entre le mercredi après-midi et le samedi ?

M. LE MAIRE.- Je pense que c'est une histoire de fréquentation, mais je n'en suis pas sûr.

Monsieur TALAGA est indispensable sur ces questions-là.

Mme MASSIN.- Je ne voudrais pas trop m'avancer, mais je pense qu'il y a une différence d'horaires sur le mercredi et le samedi. Le mercredi, c'est un peu plus long que le samedi, je pense que cela doit finir un peu plus tôt le samedi.

M. LE MAIRE.- On vérifiera tout cela. Il y a forcément une explication et on vous la fournira.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame MASSIN, pour la délibération suivante.

X. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX

- **Tarifification des salles des centres culturels et sociaux 2016**

Mme MASSIN.- Vous avez les tableaux sous les yeux. Il faut noter qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière, donc pas d'augmentation.

M. LE MAIRE.- Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

XI. SCOLAIRE

- Fermetures et ouvertures de classes – Rentrée 2016

M. LARDEZ.- Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale nous informe sur des fermetures de postes. On ferme à l'école maternelle Chopin et à l'école élémentaire Berteloot.

En revanche, il y a des ouvertures. On ouvre un poste à l'école Marie Liétard, à l'école Jean Macé et à l'école Paul Bert.

Par ailleurs, le dispositif « plus de maîtres que de classes » va être mis en place à l'école Marie Liétard.

Nous vous proposons de donner un avis favorable aux ouvertures de postes ainsi qu'au dispositif « plus de maîtres que de classes », mais un avis défavorable aux deux fermetures.

M. LE MAIRE.- Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Une motion vous sera proposée tout à l'heure.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame Stéphanie DUTHOIT, pour la délibération suivante.

- Participation aux frais de classes découvertes des Liévinois scolarisés dans un établissement public extérieur

Mme DUTHOIT.- Cette délibération concerne nos enfants liévinois qui sont scolarisés dans les établissements scolaires publics extérieurs et qui ont l'opportunité de participer à une classe de découverte organisée par leur école.

Pour éviter que certains de ces enfants ne souffrent d'une inégalité financière et pour qu'ils ne voient pas cette belle opportunité s'évoler, vous proposez, Monsieur le Maire, de prendre en charge la somme correspondant à la différence entre le coût réel du séjour et la participation familiale.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, ce qui doit permettre aux enfants de pouvoir partir et de ne pas être pénalisés.

Sur cette délibération, y a-t-il des interventions ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Je voulais une petite précision : connaît-on à peu près le nombre de personnes concernées et le montant ?

M. LE MAIRE.- Ils ne sont pas nombreux.

Madame CLEMENT ?

Mme CLEMENT.- Cela concerne très peu de personnes, deux ou trois dans l'année, tout dépend du séjour si c'est une classe de neige ou une classe de mer.

M. LE MAIRE.- C'est très rare, mais il faut néanmoins penser à ces quelques cas.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame Stéphane DUTHOIT, pour la deuxième délibération, sachant qu'une modification a été apportée sur table.

- **Classes découvertes – Année 2016 – Participation des familles**

Mme DUTHOIT.- Pour l'année 2016, il y a une classe de découverte à Berck. Le coût réel du séjour est de 329 €. La participation de toutes les familles, domiciliées ou non à Liévin, est de 90 €, soit 239 € qui correspondent pour les élèves liévinois à l'aide apportée par notre Ville. Cette équité entre tous les enfants est soumise à la volonté des communes extérieures d'apporter le même soutien financier aux élèves domiciliés chez elles et scolarisés à Liévin.

Enfin, vous proposez, Monsieur le Maire, la possibilité aux familles de s'acquitter du règlement des 90 € en trois mensualités.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Sur cette délibération, pas de souci ?

On l'a modifiée parce que, effectivement – c'est Monsieur LEJEUNE qui nous l'a fait observer avec justesse –, il n'y avait pas de raison de demander aux élèves domiciliés hors Liévin 150 €. C'est la commune à laquelle ces élèves appartiennent qui mettra la différence. Ces familles n'ont pas à donner plus ; sinon, elles iront voir leur maire.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA, pour la délibération suivante.

- **Restauration scolaire - Convention**

Mme GERMA.- Il s'agit de passer une convention avec la régie Arena Stade couvert pour l'accueil des élèves de quelques écoles de Liévin dans le cadre de la restauration scolaire.

Le tarif arrêté dans cette convention s'élève à 8,20 €.

Nous sommes obligés de passer par cette convention compte tenu du nombre important d'enfants mangeant dans les restaurants scolaires de la ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je voulais revenir sur la tarification de 8,20 € que je trouve excessive.

M. LE MAIRE.- Non. Vous n'avez pas compris, Monsieur KAZNOWSKI. Le repas que nous payons au stade couvert revient à 8,20 €, mais les enfants continuent de payer 2,50 €.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je voulais me rassurer.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, je voulais savoir quelle école cela concernait.

Mme CLEMENT.- L'école Paul Bert et l'école Léo Lagrange.

M. LE MAIRE.- Combien de personnes cela représente-t-il ?

Mme CLEMENT.- Les effectifs augmentent également. On va arriver à 100 sur l'école Paul Bert et 50 sur l'école élémentaire Léo Lagrange.

M. LE MAIRE.- Cela concerne donc 150 élèves qui vont au stade couvert, ce qui montre bien l'importance de la délibération que nous avons prise lorsque nous avons baissé le prix du ticket de cantine, puisque les effectifs sont aujourd'hui particulièrement élevés, ils sont en augmentation et je m'en félicite, cela montre qu'il y avait un besoin.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons au « personnel », Madame Marie-Claire HAAR.

XII. PERSONNEL

- Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal

Mme HAAR.- Il s'agit de la prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal.

La loi u 26 janvier 1984 autorise la Commune à verser à l'ensemble du personnel une prime d'assiduité versée par moitié en mai et novembre et dont le montant pourrait être plafonné à 1 567 € pour l'année 2016.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord là-dessus ?

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Une petite remarque : on peut se féliciter que cette prime ait été augmentée cette année de 12 € par rapport au tarif de 2015 qui était de 1 555 € nets.

M. LE MAIRE.- Elle est de toute façon plafonnée. Nous n'avons pas le droit d'augmenter cette prime d'une manière plus importante que le coût de la vie ; sinon, nous créerions une différence de traitement entre notre personnel et les autres fonctions publiques existantes. Cette prime a été créée avant les lois de 1984, c'est pourquoi elle a pu être mise en place à cette époque, mais, aujourd'hui, nous n'aurions plus le droit de mettre en place une telle prime, parce que cela créerait une différence entre fonctionnaires, qu'ils soient de la fonction territoriale, de la fonction hospitalière ou du public. Comme elle est antérieure à 1984, elle peut exister, mais nous n'avons le droit de l'augmenter que du simple coût de la vie. Si, demain, je voulais donner 200 € de plus sur cette prime semestrielle, je serais retoqué par le service de légalité de la sous-préfecture.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, sans remettre en cause cette prime – même si j'ai toujours été contre les primes d'assiduité, je n'ai jamais compris pourquoi il fallait payer les gens pour venir travailler, c'est un point de vue personnel –, si je ne dis pas de bêtise, si vous avez entre 15 et 46 jours d'absence, vous avez quand même droit à 75 % de cette prime. Je trouve cela complètement effarant.

M. LE MAIRE.- C'est votre avis.

M. LAMAND.- Quand je travaillais pour une entreprise, j'ai eu des primes d'assiduité, mais c'était au maximum 10 jours.

Nous pensons au groupe Liévin Ensemble que cela ne facilite pas forcément l'assiduité. Je tenais à le dire.

M. LE MAIRE.- C'est votre avis, Monsieur LAMAND.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, je ne partage pas du tout l'avis de Monsieur LAMAND et je l'invite à se renseigner pour savoir combien gagne un agent technique de catégorie C dans la fonction territoriale, pour savoir combien il a sur sa fiche de paie en net à la fin du mois. Je vais bien sûr voter cette prime semestrielle d'assiduité, que je ne considère pas comme une prime pour aller travailler, puisque toute peine mérite salaire – je ne sais plus qui a dit cela, mais Monsieur DARRAS va me renseigner...

M. DARRAS.- Je n'ai pas mon dictionnaire des citations avec moi.

(Rires).

M. LUDWIKOWSKI.- Je voulais juste une information sur les abattements appliqués en cas d'absence. Dans la fonction publique d'État, nous avons droit à un certain nombre de jours d'absence pour enfant malade ou défaut de garde.

M. LE MAIRE.- Chez nous aussi.

M. LUDWIKOWSKI.- Auquel cas, cela ne vient pas s'ajouter à des absences ?

M. LE MAIRE.- Non. Ce sont des journées légales qui sont accordées au personnel et qui n'entrent pas dans les barèmes fixés ici.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci.

M. LE MAIRE.- Je partage aussi votre avis. D'une manière générale, notre personnel communal est à la hauteur et il est présent. Il y a bien ici ou là quelques exceptions, mais elles sont rares. Le barème a été fixé il y a longtemps et je pense que celles et ceux qui ont travaillé là-dessus l'ont bien fait, ils y ont réfléchi pendant longtemps. Globalement, cela se passe plutôt bien.

Je ne partage pas du tout votre avis, Monsieur LAMAND. Dans la fonction publique, dans les catégories C en particulier, il y a beaucoup des petits salaires. Autant il faut savoir dire ce qui ne va pas et on le dit sur des mesures qui ont été prises par nos gouvernants, autant il faut saluer que Madame LEBRANCHU ait instauré un système qui a permis un rattrapage de ces petits salaires de la catégorie C dans la fonction publique. Cela n'a jamais été dit et jamais mis en valeur, c'est sans doute un tort, je pense qu'on aurait dû le faire et je pense surtout que les syndicats auraient dû le faire davantage.

Je partage votre avis, Monsieur LUDWIKOWSKI, cette prime est tout à fait méritée pour le personnel communal. C'est pourquoi cette délibération vous est présentée.

Monsieur WITCZAK.

M. WITCZAK.- Je voulais simplement intervenir pour remplacer Monsieur DARRAS.

M. LE MAIRE.- Vous avez un ordinateur, Monsieur WITCZAK, vous trichez.

M. WITCZAK.- Tout à fait. C'est dans l'Évangile de Luc, verset 10.7.

(Rires).

M. LE MAIRE.- Je vais mettre cette délibération au vote.

Est-elle votée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour les deux délibérations suivantes.

- **Remboursement des frais de l'Association des communes minières du Nord - Pas de Calais**
- **Remboursement des frais de l'Association des communes minières de France**

M. GOGUILLON.- Il s'agit d'un remboursement de frais postaux.

L'association des communes minières du Nord - Pas de Calais et l'association des communes minières de France disposent de certains services de la Ville, tels que l'oblitération du courrier dont les frais qui en résultent sont remboursés chaque année.

Pour l'année 2015, pour les communes minières Nord - Pas de Calais, la somme est de 5 621,20 €.

Pour les communes minières de France, la somme est de 4 773,90 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Pas d'observations ?

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je voulais juste poser une question. Pourquoi la Ville de Liévin doit-elle rembourser ces frais postaux ?

M. LE MAIRE.- C'est l'inverse. Comme l'oblitération est faite en mairie de Liévin parce qu'il y a une machine, chaque envoi qui est fait par l'association des communes minières du Nord - Pas de Calais et l'association des communes minières de France est comptabilisé ; à la fin de l'année, on leur envoie la facture et on nous rembourse.

Sur ces délibérations, il n'y a pas de souci ?

(Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

- **Frais de déplacement**

Mme HAAR.- Il conviendrait de prendre en charge les frais de formation des élus suivants :

- Monsieur Yvon LEJEUNE, qui a participé à la formation « Les collectivités territoriales en France », fédération des élus citoyens et indépendants à Lens,
- Monsieur Daniel DERNONCOURT et Monsieur Jean-Bernard MACQUART, qui ont participé à l'assemblée générale de l'association des communes minières de France à Cabasse.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Adhésion au service de remplacement proposé par le Centre de gestion du Pas-de-Calais**

Mme HAAR.- Différents textes de loi autorisent le centre de gestion à mettre à disposition des communes des personnels intérimaires pour assurer le remplacement d'agents.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à ce service de remplacement.

M. LE MAIRE.- Il y en a d'ailleurs une qui est au service du personnel depuis quelque temps et elle rend de bons services.

Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Délibération suivante, on revient à ce que j'évoquais tout à l'heure. Il s'agit là des personnes qui vont bénéficier d'un logement de fonction.

- **Définition de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué**

M. GRABARZ.- Il convient de rappeler que c'est essentiellement pour des raisons de contraintes liées à l'exercice de certains emplois qu'il est logique et possible d'accorder à certains employés de notre municipalité un logement, soit gratuitement, soit moyennant une redevance égale à 50 % de la valeur locative du logement.

En effet, on distingue deux types de concession de logement :

- la concession par nécessité absolue de service, quand l'agent ne peut accomplir sa mission qu'en surveillant le bâtiment, qu'en l'entretenant, qu'en en étant responsable ;
- la concession d'occupation précaire, lorsque l'agent n'accomplit qu'un service d'astreinte et qu'il est amené à intervenir en dehors des heures de service pour des actions ponctuelles.

Dans les deux cas, l'agent doit bien sûr s'acquitter des frais d'entretien, gaz, eau, électricité et assurance.

Il convient donc de donner notre accord pour six dossiers de conciergerie et quatre dossiers de situation d'occupation précaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRABARZ.

C'est une délibération qui devra d'ailleurs parfois être modifiée, on en verra peut-être passer d'autres, car, au fur et à mesure, dans les équipes d'astreinte en particulier, cela peut être modifié. Vous verrez donc assez régulièrement cette délibération, puisque, effectivement, par souci de transparence, vous saurez toujours qui a un logement de fonction et qui l'a au titre de son appartenance à une équipe d'astreinte.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, pour la délibération sur l'équipe d'astreinte.

- **Mise en place et organisation d'une équipe d'astreinte d'exploitation au sein des services techniques (délibération qui annule et remplace celle du 21 janvier 2016)**

M. MACQUART.- Nous avons passé cette délibération le 21 janvier. Qu'y a-t-il de neuf depuis ? Le véhicule est mis à disposition avec tout le matériel nécessaire. Le DATI est toujours en cours d'attente d'être livré. Les formations ont commencé, tout au moins pour l'habilitation électrique et le passage du CACES. Ces équipes d'astreinte se mettront en place dès que les formations seront terminées et que nous aurons reçu le DATI.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Ce projet de délibération m'étonne. J'ai une question. A-t-elle fait l'objet d'une présentation au CHSCT.

M. MACQUART.- Absolument.

M. LUDWIKOWSKI.- Ce n'est pas dans les « vu ». Il est noté « vu l'avis du comité technique », mais pas « vu l'avis du CHSCT ». D'où la question. La réponse étant « oui, absolument », merci.

Vous levez les bras, Monsieur le Maire, mais je remplis mon rôle de conseiller municipal pour voir ce qu'il y a derrière ces délibérations.

M. LE MAIRE.- Je vous trouve toujours suspicieux. Il est évident que c'est passé en CHSCT.

M. MACQUART.- C'est passé en comité technique.

M. LUDWIKOWSKI.- Il y a un CHSCT et un comité technique. Est-ce passé en CHSCT ?

M. MACQUART.- Non.

M. KUZNIAK.- Ce n'est pas obligatoire.

M. LUDWIKOWSKI.- Cela m'étonnerait.

M. LE MAIRE.- Il est passé dans le comité ad hoc, celui qui doit être consulté pour l'occasion. On ne va pas consulter un organisme qui ne doit pas l'être. Le comité technique est consulté, comme il est de droit, nous respectons le droit.

M. LUDWIKOWSKI.- Je ne vais pas m'emporter, mais je pense que le CHSCT aurait dû être consulté, parce qu'un règlement d'astreinte influe sur les conditions de travail. Je me permets de faire la remarque, c'est tout.

J'ai une deuxième question. Ce n'est pas suspicieux, c'est juste une demande d'information. Je lis à la fin de la délibération que les agents éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires n'ont pas droit à ce dispositif. Y a-t-il beaucoup d'agents qui ont les IHTS et qui n'auront pas droit, lorsqu'ils interviendront en astreinte, à une indemnité d'intervention ? Est-ce bien cela ?

M. LE MAIRE.- Madame CZERWIEC va vous répondre.

Mme CZERWIEC.- C'est bien cela. Ceux qui ont le droit aux IHTS vont les avoir, en sachant que les deux indemnités sont quasiment équivalentes, les agents ne vont donc pas y perdre. C'est le droit qui dit cela. Ceux qui ont droit aux IHTS ne peuvent pas avoir l'indemnité d'intervention. C'est basique ; s'ils y ont droit, ils l'ont et, s'ils n'y ont pas droit, ils ne l'ont pas.

M. LE MAIRE.- C'est effectivement basique.

Monsieur LUDWIKOWSKI, cela vous convient-il ?

M. LUDWIKOWSKI.- Oui, mais il me semble qu'il aurait été de bon aloi de consulter le CHSCT. Ne levez pas les bras au ciel, Monsieur le Maire, par rapport à cette remarque. Il se trouve que je suis secrétaire d'un CHSCT dans une fonction publique.

M. LE MAIRE.- Il va donc falloir faire attention à tout cela !

Madame CZERWIEC, pensez-vous que l'on doive faire passer cela en CHSCT ?

M. CZERWIEC.- L'obligation est que cela passe en comité technique.

M. LE MAIRE.- La réponse est donc que c'est obligatoire de passer au comité technique, mais pas au CHSCT.

M. DERNONCOURT.- De plus, les organisations syndicales au CHSCT n'ont jamais posé cette question.

M. LE MAIRE.- Je pense donc que vous avez tort, Monsieur LUDWIKOWSKI. Avant de dire quelque chose, il faut le vérifier.

M. LUDWIKOWSKI.- Je vais me renseigner, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- On attendra le prochain Conseil municipal. Vous m'enverrez une petite lettre pour me le dire.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, point n'est besoin de réussir pour entreprendre, ni d'espérer pour persévérer. Merci.

M. LE MAIRE.- Nous saurons bientôt de qui cela vient.

(Rires).

Etes-vous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, pour la délibération suivante.

XIII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Allocation de Noces

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 27 novembre 2006 concernant les allocations qui gratifient les couples qui célèbrent leurs noces d'or, de diamant, de palissandre et de platine.

- Pour les noces d'or, 50 ans de mariage, 150 €.
- Pour les noces de diamant, 60 ans de mariage, 230 €.
- Pour les noces de palissandre, 65 ans de mariage, 300 €.
- Pour les noces de platine, 70 ans de mariage, 400 €.

Compte tenu de l'évolution de l'allongement et des conditions de la vie, il conviendrait d'y ajouter une allocation supplémentaire – qui va faire plaisir à notre doyen –, les noces d'albâtre, 75 ans de mariage, 500 €.

Pour ceux qui ne connaissent pas l'albâtre, c'est un minéral biochimique blanc qui sert pour la sculpture des vases.

M. LE MAIRE.- J'espère qu'on aura des noces d'albâtre. Ce serait formidable.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Y en a-t-il déjà eu ?

M. LE MAIRE.- Non. On a eu 70 ans, mais je pense qu'on n'a pas encore eu 75 ans.

M. LAMAND.- Derrière moi, on me dit « si ».

Mme MATHON.- En janvier.

M. LE MAIRE.- Quoi qu'il en soit, c'est rare, mais j'espère qu'on en aura. En tout cas, il faut prévoir l'hypothèse que cela se produise et il faut une délibération. C'est pourquoi je vous propose de prévoir le cas.

Sommes-nous d'accord sur cette allocation de noces ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame Anita KACZMAREK, pour la délibération suivante.

- Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013

Mme KACZMAREK.- Monsieur le Maire rappelle que, en date du 16 décembre 2013, une délibération a été prise par le Conseil municipal définissant les conditions selon lesquelles les salles municipales peuvent être gratuitement mises à disposition.

Une sollicitation hors dispositions prévues dans la délibération ci-dessus citée lui est parvenue. Monsieur Youcef BENAHMED, trésorier du bureau des étudiants de l'IUT de Lens, domicilié 31 rue Jules Guesde à Liévin, sollicite la salle de l'Espérance les 2 et 3 avril, pour une soirée dansante au profit d'une association sur le handicap et du bureau des étudiants de l'IUT de Lens.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite donner un avis favorable à cette demande de location gratuite.

M. LE MAIRE.- Je ne vous aurais pas proposé cela s'il s'était agi d'une soirée dansante, un « zinzin » comme on appelait cela avant ou, aujourd'hui, une soirée étudiante. En l'occurrence, les bénéfices de cette soirée seront versés au profit d'une association sur le handicap et c'est à ce titre-là que je vous propose la gratuité de la salle puisque, plus les bénéfices sont importants, plus cette association sur le handicap touchera d'argent. C'est à ce titre que je vous la propose.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI, pour la délibération suivante.

- **Désignation d'un membre du Conseil pour siéger au sein des commissions municipales et structures extérieures en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**

Mme GACI.- Suite à la démission de Monsieur Jean-Marie PETITPRE, il convient de le remplacer pour la représentation de la Ville sur les commissions, les lycées, les services d'éducation, etc.

Nous vous proposons, puisque cela nous revient de droit, la candidature d'Anita KACZMAREK.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Concernant l'appel à candidature, peut-on me préciser comment la désignation s'est faite ?

Mme GACI.- C'est un poste qui nous revient de droit. En remplacement de Jean-Marie PETITPRE, puisque c'est Anita KACZMAREK qui est conseillère municipale, nous proposons Anita KACZMAREK sur les postes.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- En l'occurrence, nous ne voterons pas à bulletin secret ?

Mme GACI.- On peut le faire, si vous le souhaitez, vous avez le droit de le demander, mais c'est un poste qui nous revient de droit.

M. LE MAIRE.- On peut le faire, on peut s'amuser toute la nuit. À vous de décider.

Mme GACI.- On peut avancer sur le reste et faire passer les bulletins. Par contre, s'il y a des candidatures, il nous les faut maintenant.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous souhaitons déposer une candidature.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez déposer une candidature. Il y a six instances dans lesquelles Madame Anita KACZMAREK se propose de remplacer Monsieur PETITPRE. Sur ces six désignations, on peut passer à un vote secret ou un vote à main levée.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous souhaitons un vote à bulletin secret.

Nous proposons la candidature de Monsieur Roger LAMIAUX.

M. LE MAIRE.- Eh bien, nous allons sortir les papiers et passer aux votes. Il faut procéder à six votes.

Nous allons constituer un bureau de vote, avec la benjamine, Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL, et le doyen d'âge, Monsieur Jacques LELONG.

- Commission Vie institutionnelle - Finances.

M. LE MAIRE.- Nous proposons la candidature de Madame Anita KACZMAREK.

Y a-t-il une deuxième candidature ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous proposons Monsieur LAMIAUX.

M. LE MAIRE.- Nous avons donc la candidature de Madame Anita KACZMAREK et celle de Monsieur LAMIAUX.

(Vote à bulletin secret – dépouillement).

Résultats :

- Inscrits : 36,
- Votants : 36,
- Nuls : 2.
- Monsieur LAMIAUX : 5.
- Madame KACZMAREK : 29.

(Madame Anita KACZMAREK est désignée pour siéger au sein de la commission Vie institutionnelle – Finances)

- Commission des marchés de plein vent et halle.

M. LE MAIRE.- Nous proposons la candidature de Madame Anita KACZMAREK.

Y a-t-il une autre candidature ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous proposons celle de Monsieur Roger LAMIAUX.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote. L'exercice est très intéressant.

(Vote à bulletin secret – dépouillement).

Résultats du deuxième vote :

- Inscrits : 36,
- Votants : 36,
- Nuls : 2.
- Monsieur LAMIAUX : 5.
- Madame KACZMAREK : 29.

(Madame Anita KACZMAREK est désignée pour siéger au sein de la commission des marchés de plein vent et halle)

- Ecole maternelle Lamendin.

M. LE MAIRE.- J'ai la candidature de Madame Anita KACZMAREK.

Y a-t-il une autre candidature ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Celle de Monsieur Roger LAMIAUX.

M. LE MAIRE.- Allons-y. Nous procédons au vote.

(Vote à bulletin secret – dépouillement).

Résultats du vote :

- Inscrits : 36,
- Votants : 36,
- Nuls : 2.
- Monsieur LAMIAUX : 5.
- Madame KACZMAREK : 29.

(Madame Anita KACZMAREK est désignée pour siéger à l'école maternelle Lamendin)

- Lycée Henri Darras

M. LE MAIRE.- J'ai la candidature de Madame Anita KACZMAREK.

Y a-t-il une autre candidature ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Celle de Monsieur Roger LAMIAUX.

M. LE MAIRE.- Quel match ! Allons-y !

Monsieur LUDWIKOWSKI, vous qui êtes un spécialiste du code du travail, du fait de cette petite plaisanterie, les fonctionnaires municipaux ici présents ont dépassé leurs 10 heures de travail. Nous sommes hors la loi.

M. LUDWIKOWSKI.- Tout à fait.

Par contre, comme nous venons de voter un règlement sur les astreintes, il nous appartient de vérifier si, dans ce règlement des astreintes, est prévu le cas d'une astreinte administrative de la direction générale des services.

M. LE MAIRE.- Eh bien, non, nous ne l'avons pas prévu.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est donc un cas qu'il faudra réintroduire dans ce règlement et, surtout, le passer devant le CHSCT, car je ne sais pas si le DGS goûterait d'être d'astreinte comme cela de 20 heures à 3 heures du matin.

(Rires).

(Vote à bulletin secret – dépouillement).

M. LE MAIRE.- Nous avons trop de bulletins. Nous devons donc refaire le quatrième vote.

(Nouveau vote à bulletin secret pour le lycée Henri Darras – dépouillement).

La plaisanterie est douteuse et ne me fait pas rire du tout. Il y a à nouveau un bulletin en trop. Je pense que certains s'amuse ici, ce n'est pas amusant, ce n'est surtout pas sérieux pour une assemblée comme la nôtre et cela ne grandit pas celui ou celle qui fait cela d'une manière totalement délibérée !

Nous allons procéder à l'appel de chacun des conseillers municipaux, de manière à être sûr qu'il n'y ait pas un bulletin en trop. Je demanderai que, lorsque la personne donne son bulletin, on vérifie bien qu'il n'y en ait qu'un, c'est-à-dire qu'elle ne le plie pas, elle le présentera du côté où on ne voit pas le nom. Franchement, cela commence à bien faire et c'est très douteux !

Nous allons donc à nouveau procéder au vote. Monsieur le Directeur général des services, vous allez appeler les conseillers municipaux les uns après les autres.

(Appel des conseillers municipaux - vote à bulletin secret – dépouillement).

M. LE MAIRE.- Résultats du vote :

- Inscrits : 36,
- Votants : 36,
- Nuls : 2.
- Monsieur LAMIAUX : 5.
- Madame KACZMAREK : 29.

(Madame Anita KACZMAREK est désignée pour siéger au lycée Henri Darras)

- Service d'Education et de soins à domicile (SESSAD) de l'APF

M. LE MAIRE.- Nous avons la candidature de Madame Anita KACZMAREK.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous proposons celle de Monsieur LAMIAUX.

M. LE MAIRE.- Monsieur le Directeur général des services, veuillez procéder à l'appel.

(Appel des conseillers municipaux - vote à bulletin secret – dépouillement).

M. LE MAIRE.- Résultats du vote :

- Inscrits : 36,
- Votants : 36,
- Nuls : 2.
- Monsieur LAMIAUX : 5.
- Madame KACZMAREK : 29.

(Madame Anita KACZMAREK est désignée pour siéger au Service d'Education et de soins à domicile de l'APF)

- Syndicat intercommunal pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Vallée de la Souchez sur les territoires de Liévin et d'Eleu-dit-Leauwette

M. LE MAIRE.- Nous avons la candidature de Madame Anita KACZMAREK.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous proposons celle de Monsieur LAMIAUX.

M. LE MAIRE.- Monsieur le Directeur général des services, veuillez procéder à l'appel.

(Appel des conseillers municipaux - vote à bulletin secret – dépouillement).

M. LE MAIRE.- Résultats du vote :

- Inscrits : 36,
- Votants : 36,
- Nuls : 2.
- Monsieur LAMIAUX : 5.
- Madame KACZMAREK : 29.

(Madame Anita KACZMAREK est désignée pour siéger au Syndicat intercommunal pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Vallée de la Souchez sur les territoires de Liévin et d'Eleu-dit-Leauwette)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous remercie de votre patience. Je ne suis pas sûr que cet exercice ait grandi cette assemblée, en tout cas ceux qui l'ont sollicité.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais dire un mot.

Je voudrais remercier Monsieur KAZNOWSKI car il a permis aujourd'hui que le véritable visage du Front National apparaisse : non pas travailler au service de notre population dans cette assemblée, mais être une force d'obstruction pour gêner le travail des élus ! Aujourd'hui, tout le monde pourra s'en rendre compte.

(Applaudissement du groupe majoritaire).

M. LE MAIRE.- Nous en venons au point suivant, Monsieur DARRAS.

- **SEM Territoires 62 – Refonte des statuts et mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, chers collègues, la SEM, société d'économie mixte, Territoires 62 a décidé de toiletter ses statuts.

Comme moi, vous avez dû lire le projet de nouveaux statuts, comparer l'ancienne et la nouvelle rédaction et viser le règlement intérieur du Conseil d'administration qui était joint à notre dossier. Vous avez pu constater qu'il s'agit effectivement de ce qu'on qualifie habituellement de toilettage, une mise à jour.

Néanmoins, même si ces modifications sont mineures, les représentants des collectivités territoriales qui siègent dans les Conseils d'administration des SEM doivent avoir un mandat impératif. Nous devons donc donner à notre représentant, qui est Madame GACI, l'autorisation de voter ces modifications au nom de notre Conseil municipal et approuver le projet de réforme statutaire qui est présenté.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je signale que Madame GACI a quitté la salle parce qu'elle est directement concernée par cette délibération.

Y a-t-il des avis contraires ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

Cette délibération est donc votée à l'unanimité.

(Délibération adoptée à l'unanimité, Madame GACI ayant quitté la salle pendant la présentation de celle-ci et n'ayant pas participé au vote).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ pour les demandes de subventions.

XIV. SUBVENTIONS

- **Demandes de subventions**

M. LARDEZ.- On vous demande de valider l'attribution des subventions aux associations que vous avez sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Est-ce que ces demandes appellent des observations ?

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous souhaiterions un vote divisionnaire sur l'ensemble de ces associations.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI, la plaisanterie a assez duré. Je pense que cela suffit !

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Cette demande est de droit.

M. LE MAIRE.- Cette délibération sera votée dans sa globalité, comme cela est permis par la loi.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Lorsqu'un vote divisionnaire est demandé, il est de droit.

M. LE MAIRE.- Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- *(inaudible)*.

M. LE MAIRE.- On vote cette délibération comme cela. Et si vous avez envie d'aller devant le tribunal administratif, Monsieur KAZNOWSKI, si cela vous amuse, vous le ferez. Là, franchement, vous nous agacez ! Vous montrez effectivement votre vrai visage. Vous ne grandissez pas dans votre assemblée !

Si vous procédez ainsi au Conseil régional, je suis très inquiet pour cette région et également pour la population liévine que des représentants comme vous puissent agir ainsi dans cette assemblée !

Je n'ai jamais connu cela ! Cette bassesse, cette imbécillité, je ne l'ai jamais connue !

Monsieur KAZNOWSKI, bravo, merci d'avoir montré ce beau visage qui est celui du Front National !

Cette délibération sera votée dans sa globalité.

Qui est contre ? *(Liévin Bleu Marine)*.

Qui s'abstient ? *(Personne)*.

Elle est donc votée avec cinq voix contre.

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine ayant voté contre).

Mes chers collègues, avant d'en venir aux questions diverses, compte tenu des SMS injurieux reçus par Madame VAN WAELSCAPPEL, je vous propose que cette assemblée vote à main levée le soutien à Madame VAN WAELSCAPPEL et m'autorise à déposer une main courante devant le commissariat pour ces propos qui sont déplacés. Je dis d'ailleurs à Madame VAN WAELSCAPPEL de ne pas céder à la peur et à l'intimidation. Tout le Conseil municipal est derrière elle.

(Cette proposition est adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous en venons aux questions diverses et à la motion.

XV. QUESTIONS DIVERSES

- **Motion : suppressions de poste d'enseignement dans les écoles Chopin et Berteloot élémentaire pour la rentrée scolaire 2016**

Mme GACI.- Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal réuni ce jour n'accepte pas les suppressions de poste d'enseignement prévues dans les écoles Chopin et Berteloot élémentaire pour la rentrée scolaire 2016 à Liévin.

Ces suppressions s'adosent sur une logique purement comptable au détriment de l'aspect qualitatif de l'enseignement proposé. Or, nos jeunes ont droit à la meilleure éducation possible, car c'est à l'école que se construit leur avenir, ici plus qu'ailleurs.

Avec ces suppressions, il y aura inévitablement une dégradation des conditions de travail des personnels enseignants du service public de l'Éducation nationale, ainsi que des conditions de scolarisation de nos enfants.

De plus un programme de 82 logements (T3 à T5) a débuté en juin 2015 pour être attribué en septembre 2016, ce qui amènera une vingtaine d'enfants sur l'école maternelle Chopin. Il serait dommage de déstabiliser l'équipe enseignante pour une année alors que les effectifs de cette école risquent d'augmenter l'an prochain.

Par ailleurs, l'école Berteloot se situe dans un quartier ANRU qui sera réhabilité. La vacance de nombreux logements a eu pour conséquence de diminuer les effectifs.

L'assemblée délibérante rappelle que la municipalité a toujours mis l'éducation de nos enfants au cœur de son action et y a toujours alloué des moyens financiers importants (premier budget de la Ville avec 5 M€ par an), car agir pour la réussite scolaire, c'est relever le défi de l'avenir en contribuant à ce que nos jeunes Liévinois réussissent leur vie.

Pour preuve, depuis l'an dernier, toutes les salles de classe des écoles élémentaires seront équipées d'un VPI (vidéo projecteur interactif) pour un coût de 750 000 €. De plus, chaque année, une école sera réhabilitée – nous avons pu les citer lors de la présentation du budget primitif.

La Ville s'est toujours placée aux côtés des parents et enseignants qui pensent que l'école doit être dotée de moyens pour conduire les enfants vers l'autonomie et la citoyenneté. C'est notre choix de société. Mais comment favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances en diminuant chaque année les moyens de l'Éducation nationale ?

Chaque suppression de poste est un drame pour l'avenir des enfants. Il est indispensable que l'éducation revienne au cœur de l'action publique. Le Conseil municipal ne saurait rester insensible face au démantèlement recherché du service public par des décisions inadaptées aux besoins de notre système éducatif.

Je vous propose de délibérer sur la présente motion.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette motion ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Comme je l'ai déjà fait par le passé et y compris quand le gouvernement était de ma tendance politique, j'ai toujours voté ce genre de motion car s'attaquer à l'éducation, même à l'école primaire, avoir une gestion comptable de la sorte, que le gouvernement soit de droite ou de gauche, je ne trouve pas cela très bien.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre*).

Je mets donc cette motion au vote.

Qui est pour ?

(Motion votée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à la motion sur le démantèlement des acquis sociaux que va présenter Monsieur DERNONCOURT.

- Motion contre le démantèlement des acquis sociaux

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je ne vais pas lire tout le texte.

Il n'est pas dans nos habitudes de proposer des motions de politique générale, mais les représentants de la majorité municipale ont considéré qu'il était de leur devoir de présenter cette motion, compte tenu de l'ampleur du problème, de la dimension qu'il est appelé à connaître dans les jours qui viennent sans préjuger des suites qui lui seront données. Je pense qu'il est bien aujourd'hui que notre Conseil municipal réaffirme son attachement aux valeurs du travail, au code du travail et surtout aux acquis sociaux du monde du travail.

Je propose de ne pas lire la motion et que l'on puisse la mettre au vote.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette motion ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, je voudrais simplement donner quelques précisions.

Je voudrais rappeler que c'est quand même le 14 juillet 2015 que l'Union européenne a envoyé à la France une recommandation ordonnant au gouvernement de réformer le droit du travail afin de faciliter les accords d'entreprise et les licenciements, pour permettre plus de liberté de gestion aux entreprises et créer ainsi plus d'emplois.

Sous la pression des institutions européennes et le lobbying du MEDEF, le gouvernement français propose la loi EL KHOMRI.

Certes, la mondialisation des marchés, la concurrence déloyale portent préjudice aux entreprises, petites entreprises et PME, et créent une certaine précarité, les clients risquant à tout moment de passer à la concurrence.

Pour remédier à cette situation, la loi EL KHOMRI permet d'utiliser les salariés en rendant le marché du travail plus facile et plus flexible, sans tenir compte de la dignité des travailleurs et de leurs obligations familiales. Malgré ces concessions faites par le premier ministre, la volonté du gouvernement de laisser aux patrons la liberté à la fois de licencier et d'embaucher sans risque, au détriment de la sécurité des salariés, est maintenue. De même, en privilégiant les accords d'entreprise, il remet en cause le Code du travail qui unissait la réglementation du travail de tous les salariés sur le territoire français.

Cette loi, si elle était votée, constituerait une atteinte sans précédent au droit du travail et un retour en arrière sans-pareil.

En conséquence, les membres du mouvement républicain et citoyen voteront sans hésitation la motion qui est ainsi proposée par Daniel DERNONCOURT.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? *(Aucune autre).*

Je ne sais pas si j'ai de conseil à donner à Monsieur HOLLANDE ou à Monsieur VALLS, mais quand on voit un « truc » partir comme cela, il n'y a qu'une chose à faire, c'est tout arrêter tout de suite et engager une vraie discussion avec les partenaires sociaux. Une loi aussi importante que celle-ci ne se fait pas chaque année mais tous les dix ans, il faut donc prendre le temps de la faire, prendre le temps de discuter et le temps de prendre attache auprès des partenaires sociaux pour faire une bonne loi. Cela n'a pas été fait, on voit le résultat. Je n'ai qu'un conseil à donner, celui de tout arrêter tout de suite et de reprendre tout à zéro ; je pense que le pays tout entier en sera gagnant.

Y a-t-il des avis contraires sur cette motion ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

Elle est votée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Monsieur GASSE, vous avez une question diverse ? Normalement, les questions diverses doivent être déposées avant.

M. GASSE.- Ce n'est pas une question, c'est une annonce.

Pour éclaircir ma situation et l'officialiser au sein du Conseil municipal, je tiens à vous déclarer que je suis rattaché au groupe MRC.

M. LE MAIRE.- On l'avait un peu compris.

M. GASSE.- Je tenais à le dire officiellement.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, j'ai envoyé une question diverse mais elle était apparemment hors délai.

M. LE MAIRE.- Elle est hors délai et, surtout, elle ne s'adresse pas à cette assemblée, mais à l'assemblée communautaire, à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Je suppose que nous aurons l'occasion de parler de cela lors d'un prochain Conseil communautaire de Lens-Liévin. Vous voulez nous parler du BHNS et de la motorisation de ce BHNS. Nous aurons l'occasion de le faire dans les instances autorisées, c'est-à-dire d'abord le Conseil syndical du SMT et les intercommunalités, celles de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et de Béthune-Bruay.

M. LUDWIKOWSKI.- Je n'ai pas cette appréciation des choses. Je vais donc reformuler cette question diverse à un prochain Conseil municipal. J'aurais voulu connaître la date du prochain Conseil municipal.

Je ferai remarquer que nous venons de voter une motion d'ordre national et que cela n'a pas empêché les conseillers municipaux que nous sommes de voter cette motion.

Merci.

M. LE MAIRE.- De toute façon, je vous ai déjà répondu, Monsieur LUDWIKOWSKI. Je vous ai dit que cela se discuterait dans les instances compétentes. Je le répète, s'agissant du BHNS, je ne suis pas présent ici en tant que président du SMT, je suis présent en tant que maire de Liévin. Nous aurons l'occasion de reparler de cela, nous en avons d'ailleurs déjà parlé, je ne vais pas dire ce que j'ai à dire aujourd'hui, je le dirai dans les instances concernées, en particulier la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Mes chers collègues, cette séance difficile de Conseil municipal est terminée. Je vous remercie de votre patience, de votre attention et je vous souhaite une bonne nuit.

(La séance est levée à 22 heures 42).